

MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

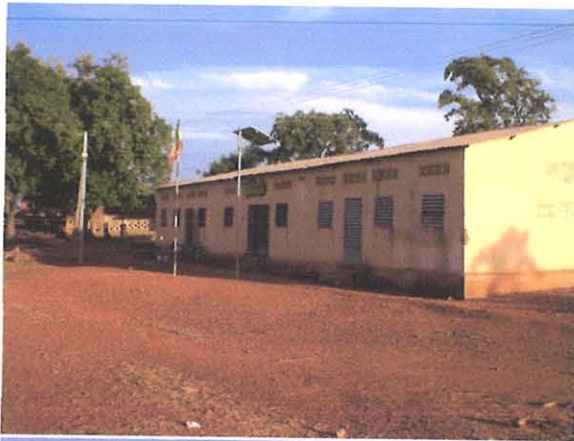
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Authentifié, le 01 NOV 2005

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE NIENA ET ENVIRONS

COMMUNE RURALE DE NIENA



Août 2005

BUREAU D'ETUDES **URBATEC** Abdoulaye DEYOKO
Rue 453, Porte 171 Bolibana – Bamako BP E : 3228- Bamako-Cell : 674 90 89/223 19 00

SOMMAIRE	
SIGLE	4
INTRODUCTION	5
CONTEXTE DE L'ETUDE	5
OBJECTIF GLOBAL.....	5
OBJECTIF SPECIFIQUES	5
METHODOLOGIE	5
PREMIERE PARTIE : CONSTAT	6
I. PERIMETRE D'URBANISATION	7
1.1. PRESENTATION	7
1.2. RAISON DU CHOIX	7
TABLEAU N°1 : SITUATION DES VILLAGES DE LA COMMUNE	8
II. HISTORIQUE	9
III. EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	11
3.1. EVOLUTION DU SITE	11
3.1.1. <i>Période pré-coloniale</i>	11
3.1.2. <i>Période coloniale</i>	11
3.1.3 <i>Période post-coloniale</i>	11
3.2. OCCUPATION DU SITE	11
3.2.1 <i>Zones d'habitat</i>	11
3.2.2. <i>Zones d'activités</i>	12
3.2.3 <i>Armature verte</i>	12
3.3. ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES	13
3.3.1. <i>Aspects physiques</i>	13
3.3.2. <i>Contraintes</i>	14
IV.. DEMOGRAPHIE	16
4.1 POPULATION ET COMPOSITION.....	16
4.2. TAUX D'ACCROISSEMENT ET EVOLUTION DE LA POPULATION	19
4.3 MOBILITE DE LA POPULATION	20
V. ECONOMIE	21
5.1. SECTEUR PRIMAIRE	21
5.1.1. <i>Agriculture</i>	21
5.1.2. <i>Elevage</i>	22
5.1.3. <i>Pêche</i>	24
5.1.4. <i>Ressources forestières</i>	24
5.1.5. <i>Cueillette et chasse</i>	24
5.2. SECTEUR SECONDAIRE.....	24
5.2.1. <i>Artisanat</i>	25
5.2.2. <i>Industrie</i>	25
5.3. SECTEUR TERTIAIRE.....	25
5.3.1. <i>Commerce</i>	25
5.3.2. <i>Transport</i>	25
5.3.3. <i>Institutions financières</i>	26
5.3.4. <i>Tourisme</i>	27
5.3.5. <i>Administration</i>	27
5.3.6. <i>ONG, Programmes, Projets, Associations et Coopératives</i>	27
VI. VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	29
6.1. VOIRIE.....	29
6.1.1 <i>Voirie classée</i>	29
6.1.2 <i>Voirie non classée</i>	29
6.1.3 <i>Pistes de liaison</i>	31
6.1.4 <i>Ouvrages d'art</i>	31
6.2 RESEAUX DIVERS.....	31
6.2.1. <i>Alimentation en eau potable</i>	31

6.2.2 Electricité.....	31
6.2.3 Réseau téléphonique – Télévision - Radio.....	32
6.3 ENVIRONNEMENT.....	32
6.3.1 Hygiène et Assainissement.....	32
6.3.2 Végétation.....	33
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	34
7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	34
7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	36
7.2.1. Enseignement Préscolaire.....	36
7.2.2. Enseignement fondamental.....	36
7.2.3. Medersas.....	37
7.3 EQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES.....	38
7.3.1. Centre de santé communautaire (CSCOM).....	38
7.3.2. Autres équipements sanitaires.....	39
7.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	40
7.4.1. Centre commercial.....	40
7.4.2 Autres équipements commerciaux.....	41
7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	41
7.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	41
7.6.1 Sites touristique.....	41
7.6.2 Structures d'hébergement et de restauration.....	41
7.6.3 Equipements Culturels.....	41
Source : Enquête Terrain.....	42
7.6.4 Equipements de Sécurité.....	42
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME.....	43
1. ZONAGE.....	44
1.1. HABITAT EXISTANT.....	44
1.2. FUTURES ZONES D'HABITAT.....	44
1.3. ZONES D'ACTIVITES.....	46
1.3.1. Zone commerciale.....	46
1.3.2. Zones de bureaux.....	46
1.3.3. Zone Industrielle.....	46
1.3.4. Zone des hydrocarbures.....	46
1.3.5. Zone de douane et d'entrepôts.....	46
1.3.6. Zone artisanale.....	46
1.3.7. Zones de maraîchage et de riziculture.....	46
1.3.8 Zone scolaire.....	46
1.3.9 Zone de sécurité.....	46
1.3.10 Complexe Sportif.....	46
1.4. ARMATURE VERTE.....	46
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	48
2.1. VOIRIE.....	48
2.1.1. Maillage.....	48
2.1.2. Voies à aménager.....	48
2.1.3. Voies à créer.....	49
2.1.4. Piste d'atterrissage.....	49
2.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	49
2.3. RESEAU D'ELECTRICITE.....	49
2.4. RESEAU TELEPHONIQUE.....	49
2.5. TELEVISION - RADIO.....	50
2.6. ENVIRONNEMENT.....	50
2.6.1. Assainissement.....	50
2.6.2. Préservation de la nature.....	51
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....	52
3.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	52
3.2 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES.....	53
3.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	53
3.3.1. Enseignement préscolaire.....	53

3.3.2.	<i>Premier cycle de l'enseignement fondamental</i>	53
3.3.3.	<i>Second Cycle de l'Enseignement Fondamental</i>	53
3.3.4.	<i>Enseignement Secondaire, Professionnel et Technique</i>	53
3.3.5.	<i>Medersa</i>	53
3.4.	EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	53
3.4.1.	<i>Gare routière</i>	54
3.4.2.	<i>Aire d'abattage</i>	54
3.4.3.	<i>Nouveau Centre Commercial</i>	54
3.5	EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	54
3.5.1	<i>Sites Touristiques</i>	54
3.5.2	<i>Structures Hôtelières et de Restauration</i>	54
3.6	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	54
3.7	EQUIPEMENTS CULTUELS.....	55
3.7.1.	<i>Mosquées</i>	55
3.7.2.	<i>Aires de Prière</i>	55
3.7.3.	<i>Cimetières</i>	55
3.8	EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	55
3.8.1.	<i>Brigade de Gendarmerie</i>	55
3.8.2.	<i>Peloton de la Garde Nationale</i>	55
3.8.3.	<i>Protection Civile</i>	55
IV.	EVALUATION DU SCHEMA	56
V.	STRATEGIES D'APPLICATION	57
5.1-	STRATEGIE FONCIERE.....	57
5.2.	STRATEGIE INSTITUTIONNELLE.....	57
5.3-	STRATEGIE FINANCIERE.....	57
5.4.	STRATEGIE SECTORIELLE.....	57
5.4.1.	ZONE DE PUS N°1 :.....	58
5.4.2.	ZONE DE PUS N°2 :.....	58
VI.	PHASAGE	59
VII.	RECOMMANDATIONS	62
7.1.	HABITAT.....	62
7.2	VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT.....	62
7.3.	ZONES D'ACTIVITES.....	62
7.4.	ESPACES VERTS.....	62
VIII.	ANNEXES	63
7.1.	ARRETE INTERMINISTERIEL N°1034/MDEAFH/MATC-DU PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES. ...	63
7.2.	DELIBERATION N°008/CN-04 DU CONSEIL COMMUNAL.....	63
7.3.	PROCES VERBAL DE SESSION EXTRAORDINAIRE.....	63
7.4.	DECISION N° 008/CN D'APPROBATION DE LA DELIBERATION.....	63
7.5.	Liste des participants au séminaire.....	63
7.6.	CARTES.....	63

SIGLE

AACAER	Agence d'Appui Conseil en Aménagement et en Equipement Rural
ACD	Action Couverture Développement
ACDN	Association des Commerçants Détaillants de Niéna
ACOD	Association Conseil pour le Développement
ADICO	Association pour le Développement des Initiatives communautaire
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CANEF	Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CAPT	Centre d'Apprentissage Professionnel et Technique.
CMDT	Compagnie Malienne du Textile
COMBEN	Coopérative des marchands de bétail
CRADE	Cabinet de Recherche d'Action pour le Développement Endogène
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	centre de santé de référence
D&S&MANI	l'Association des marchands de petits ruminants
DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et del'Habitat.
GRAT	Groupe de Recherche et d'Applications Techniques
Ha	Hectare
Hbts	habitants.
IEC	Information, Education et Communication
IFM	Institut de Formation des Maîtres;
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONP	Office National des Poste
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PC	Permis de Construire
PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
RAC	Réseau Administratif de Communication.
RN	Route Nationale
SCN	Service de la Conserv.de la Nature
SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme de la
SLCR	Service Local de Contrôle et de Réglementation
SNL	Stratatégie Nationale du Logement)
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
SYNTRUI	Syndicat des Transporteurs Urbains et Inter Urbain
URBATEC	Urbanisme et a PPUI TECHNIQUE Aux Collectivités

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme dans son Plan d'Action au titre de l'année 2004 a initié l'élaboration des SDU de douze (12) localités dont la ville de Niéna. Le SDU a pour objet de fixer les orientations fondamentales du développement spatial d'une localité et de ses environs.

Objectif global

L'objectif global de la présente étude est de doter la ville de Niéna et Environs chef lieu de Commune de Niéna d'un SDU, qui préfigure son développement futur en matière économique, sociale et culturelle en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le SDU qui a une durée de vingt ans, est révisable tous les cinq ans en fonction des exigences du développement économique, social et culturel de la localité et de sa région environnante.

Il est opposable aux Services Publics, aux Collectivités Locales et aux Tiers.

Objectif spécifiques

Le SDU a pour objectifs spécifiques de:

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et de leurs activités notamment grâce à une meilleure répartition des équipements ;
- organiser l'espace autour des pôles économiques;
- structurer l'espace local par une restructuration et un renforcement de la partie urbanisée ;
- promouvoir les équipements socio collectifs à la fois dans la ville et dans les villages ;
- organiser le réseau routier ;

Méthodologie

Les travaux d'élaboration du SDU se sont déroulés sous forme de Séminaire-Atelier qui s'est tenue du 28 Septembre au 07 Octobre 2004 à Niéna. Ils étaient animés par le bureau d'étude d'urbanisme " URBATEC" sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH).

Ont participé à ce Séminaire-Atelier le Sous-préfet, le Maire et ses Conseillers, les représentants des services techniques, administratifs régionaux et locaux, les représentants de la société civile, les représentants des corps socioprofessionnels.

PREMIERE PARTIE : CONSTAT



Champ de coton



Habitat traditionnel



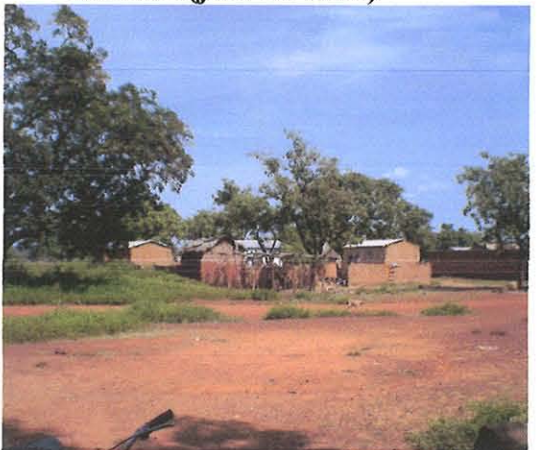
Ecole de Tabacoro



Marché (jour de foire)



Caniveaux



Habitat en zone d'extension

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

Le périmètre d'urbanisation est un support géographique et juridique qui sert de cadre de planification et d'évolution spatiale durant la période couverte par le Schéma Directeur d'Urbanisme qui est de 20 ans. Le support juridique couvre une superficie dont le rayon peut atteindre 40 km.

Le périmètre d'urbanisation a été ramené au périmètre communal compte tenu des réalités socio-économiques mais aussi administratives et d'une volonté de développement intégré de la Commune.

La superficie de la commune de 50.24 km² et une population de 29 004 selon le recensement de la population et de l'Habitat (RGPH) de 1998. Elle a atteint 33 244 selon les projections en 2004.

1.2. Raison du choix

Les interrelations constatées entre la ville et son hinterland (ou arrière pays) constitué de villages ou hameaux de cultures sont très fortes. Elles sont fondée sur les éléments offerts par la ville (Sécurité, Protection, Relation Commerciales et Administratives) en contre partie de ceux offerts par les villages et les hameaux (produits agricoles, main-d'œuvre, impôts, produits divers à échanger etc.).

La ville constitue un lieu d'attraction ou de passage pour les populations rurales à la recherche d'espaces d'échanges ou d'opportunités d'emploi.

Ce choix tient compte aussi du cadre de la Décentralisation qui a déterminé les limites de la commune.

La commune de Niena compte 44 villages dont Niena en est le chef lieu

. Les principaux hameaux de culture sont:

Kobougou, Tjikoumela, Mononflabougou, Brigian, Méguéla, Bôbaro, Braguila, Benfabuguda, Mamou, Noubougou, M'Pièla, Mélébougou, Titianasanankono, Alila, Kountiénébougou, Kansoumbougou (Karangasso) Guélébougou, Diatiguila, Zantola, Tofolani, Kéblébougou.

La Situation des villages qui constituent la commune sont indiquée dans le tableau ci-après:

Tableau N°1 : Situation des villages de la Commune

N°	Localité	Coordonnées		Distance/ NIENA (Km)
		Longitude	Latitude	
1	NIENA	6°35'10	11°42'7550	-
2	BANZANA	6°24'49	11°32'3371	19
3	BOUASSA	6°34'9289	11°27'7619	5
4	DARABOUGOU	6°43'4379	11°42'5710	9
5	DIANBOUGOU	6°50'9800	11°38'9680	23
6	DIOMANA	6°456'879	11°33'1170	19
7	DJENENI	6°22'6099	11°45'0900	17
8	DOUGOUKOLOBOUGOU	6°49'3219	11°44'6279	16
9	FABALABOUGOU	6°25'0549	11°32'8910	19
10	FABOULA	6°21'5029	11°33'7960	21
11	FATOMABOUGOU	6°34'6680	11°32'6660	16
12	FIENABOUGOU	6°43'9000	11°45'2030	14
13	KALIFABOUGOU	6°23'3959	11°27'6400	25
14	KANSO	6°25'9689	11°32'0199	16
15	KARANGASSO	6°26'5240	11°46'1410	12
16	KOBALA	6°45'6430	11°31'8139	21
17	KONGOLOKORO	6°24'7740	11°40'6109	13
18	KOUNTJILA	6°37'3680	11°49'2240	9
19	MANDIELA	6°26'7380	11°17'9690	40
20	MEKOLILA	6°35'3939	11°39'6729	5
21	MENA	6°33'0300	11°45'0950	3
22	MOMPIELA	6°36'1559	11°36'0350	7
23	M'PEGUELA KORO	6°40'2969	11°36'7940	14
24	NANKOLA	6°27'9499	11°33'7350	14
25	NATEGUEBOUGOU	6°22'9860	11°48'7190	17
26	N'GOLOTIOROLA	6°50'9590	11°46'2870	20
27	NOUGOUME	6°29'0899	11°31'6129	17
28	N'TIOLA	6°38'4739	11°42'9069	4
29	OUEKOROBOUGOU	6°39'6530	11°46'6450	7
30	SANANKORONI- TOGOLA	6°21'7579	11°43'6920	19
31	ZANKOROBOUGOU	6°33'5069	11°34'8340	14
32	SIRAKOROBA	6°24'4539	11°31'1370	21
33	SIRAKORONI	6°35'0030	11°29'6340	17
34	TIEKOURALA	6°44'0170	11°39'0679	11
35	TIMPOLA	6°31'2100	11°27'5600	19
36	TIOLA	6°29'4030	11°38'7779	7
37	TITIANA	6°55'2469	11°43'9360	25
38	TOFOLA	6°48'4519	11°36'4789	18
39	TOMOKALAKOURA	6°51'1669	11°33'0769	25
40	TONDJILA	6°32'8529	11°31'6010	15
41	WOLOKORO	6°30'6879	11°51'7160	14
42	WOTOBALA	6°39'5579	11°34'5530	11
43	YANGASSO	6°25'9240	11°43'9510	12
44	YOGOLA	6°27'1700	11°51'7329	15

II. HISTORIQUE

Venus du Macina, les Ganas ont mis en place une stratégie d'occupation progressive de l'actuel Ganadougou. Le principe était simple : chaque fois qu'un enfant grandissait, il lui était indiqué un site propice d'établissement humain qu'il devait occuper. C'est ainsi que furent nés beaucoup de villages ou villes du Ganadougou que nous connaissons aujourd'hui.

Le premier habitant de Niéna, Ouéfa DIALLO était un des fils du Chef de N'tjilla, actuel chef lieu de la commune de Waténi.

Le patriarche avait prévu les sites de N'Tjiola et Niéna pour ses deux enfants : Ouéfa et Mamourou DIALLO. L'aîné Ouéfa devint occuper le premier site qui allait selon les prédictions divines devenir une zone prospère.

Il en fit la confiance à sa deuxième épouse, mère de Mamourou. Cette dernière avisa son fils qui s'empressa d'occuper ledit site contrairement aux vœux de son père. Mis devant le fait accompli, le père entérina cette décision par sagesse et s'adressant à son premier fils en ces termes : « tioyen I suiguiya Ininiyenya » (Se traduisant par : *abandonne ce lieu, installes toi, ici, tu réussiras*)

C'est de là que proviennent les noms des localités de Tiola (*O tioyen*) et Niéna (*I nèya*).

Ouéfa DIALLO est arrivé à Niéna vers 1800 en compagnie de son frère Bamoussa DIALLO et d'un serviteur (Fadji) légué par leur père. Ils furent rejoints par Toumani.

Les deux frères et leur serviteur s'installèrent à proximité de cette famille pour fonder les quartiers de Niacéla (pour Ouéfa et Bamoussa) et Forobala (pour Fadji).

Ouéfa et Bamoussa qui vivaient de chasse avant l'arrivée du colon, eurent sept enfants : trois pour Ouéfa et quatre pour Bamoussa.

A leur mort, leur lignée constituèrent des "Gouas" (quartiers).

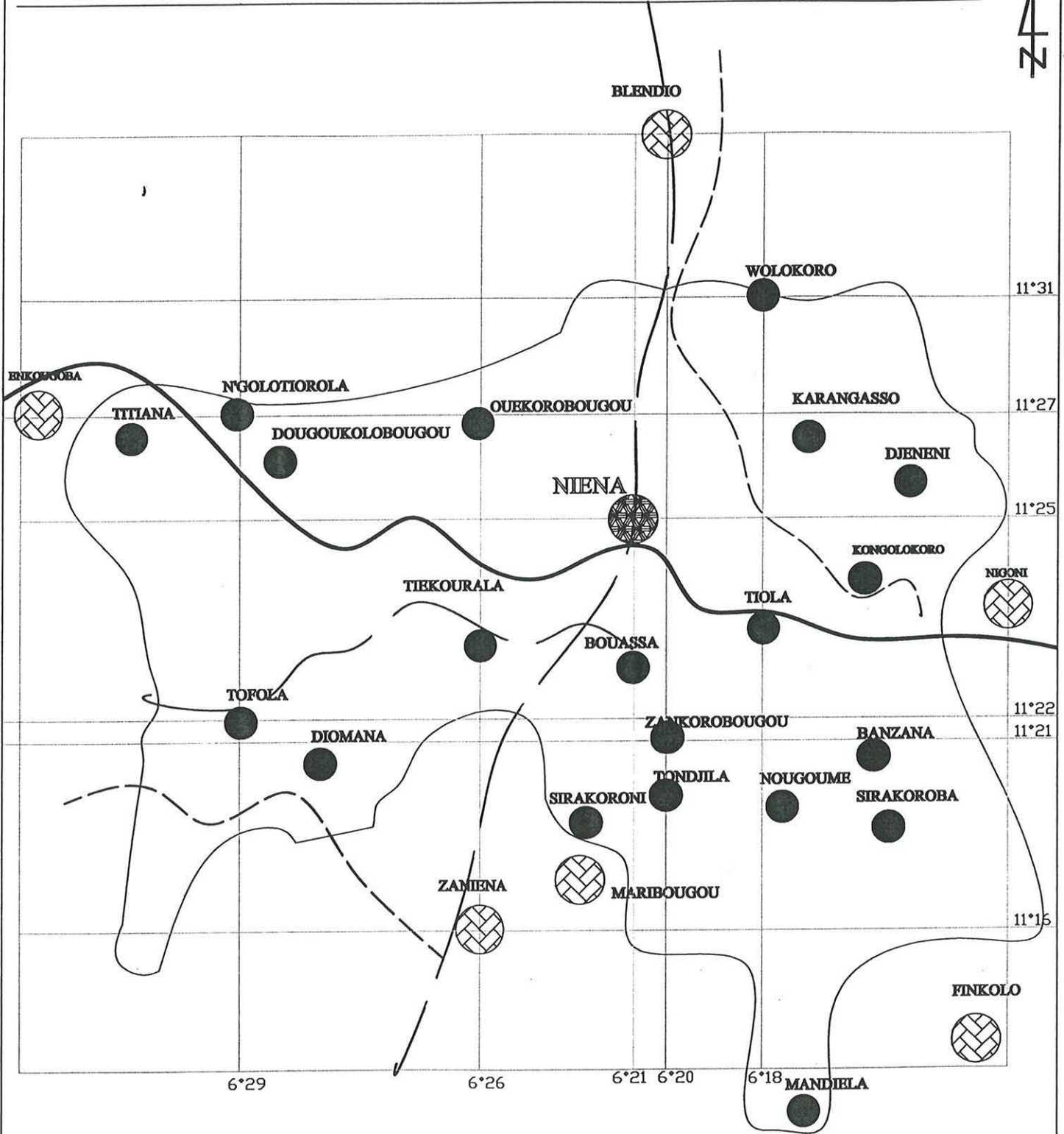
Les trois enfants de Ouéfa (Balla, Daba et Bafla), créèrent en plus de leur ancien quartier (Niacéla), les quartiers de Tabacoro Babala et Diinguolona.

Les quatre enfants de Bamoussa (Toumani, Toubané, Kassoum et Badia) créèrent les quartiers de Niala, Dougâdiéla, Monoflabougou.







A ces quartiers s'ajoutèrent ceux de Djitionna et Sokourani.

L'augmentation de la population est à l'origine de la création d'autres quartiers ou « gouas » qui constituent aujourd'hui les quartiers de Niéna à l'exception du quartier de Sokourani où se sont installés les étrangers avec l'arrivée du colon et la création de la route Bamako-Bougouni-Sikasso vers 1900.

COMMUNE DE NIENA: PERIMETRE D'URBANISATION



LEGENDE

-  ROUTE NATIONALE N°7
-  PISTES PRATICABLES
-  PISTES SAISONNIERES
-  COMMUNE LIMITROPHE
-  CHEF LIEU DE LA COMMUNE
-  VILLAGES

NTjikouma



Mars 2005

Echelle:



Les différents chefs qui se sont succédés à Niéna sont :

1 Oueffa DIALLO	Fondateur	
2 Bamoussa DIALLO	Frère de Ouéfa	
3 Toumani DIALLO	Frère de Ouéfa	
4 Dionkolo DIALLO	Fils de Ouéfa	
5 Niatoubané DIALLO	Fils de Ouéfa	
6 Bamoussa DIALLO	Petit fils de Ouéfa	
7 Bamonobala DIALLO	"	
8 Bafotigui DIALLO	"	
9 Bakidian DIALLO	"	
10 Bassoma DIALLO	"	
11 Bamoussa DIALLO	"	
12 Siramana DIALLO	Arrière Petit-fils de Ouéfa	
13 M'Péné Toumani DIALLO	"	
14 Dansoni DIALLO	"	
15 Bamené DIALLO	"	(1945-52)
16 Daba DIALLO	"	(1952-59)
17 Binkoro DIALLO	"	(1959-65)
18 Dougakoro DIALLO	"	(1965-80)
19 Goua DIALLO	"	(1980-90)
20 Bamemé DIALLO	"	(1990-94)
21 Baminkoro DIALLO	"	(1994-96)
22 Namakoro DIALLO	"	(1996-98)
23 Adama DIALLO	"	Depuis 1998

III. EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période pré-coloniale

L'historique du peuplement de Niéna, est à l'image de beaucoup de cités de la Région de Sikasso où le type d'habitat était des cases rondes ou des paillotes dispersées dans les champs. Ce type d'habitat nécessitait un desserrement permanent de la famille à chaque fois que celle-ci s'agrandissait d'où la création des « gouas » ou quartiers.

Leur descendance par le mécanisme du desserrement créèrent les quartiers de : Niacéla, Babala, Dionguolona, Niala, Dougâdiéla et Monoflabougou, Tabacoro, Médina Coura.

Par la suite, Niéna a eu comme nouveaux quartiers N'Djitionna, Sokourani, Lafiabougou, Zone CMDT, Hérémakono

3.1.2. Période coloniale

La première réalisation du colon qui n'a fait que transiter par Niéna dans un premier temps pour relier Bamako à Bougouni, Sikasso et la Côte d'Ivoire fut la route. Comme partout ailleurs, son itinéraire ne passait pas directement par le village. Avec le développement du trafic routier, l'espace laissé entre le village et la route fut occupé par les commerçants « Dioula ». Ainsi fut créé le quartier Sokourani. Le quartier de N'Titiona fut également créé sous la colonisation.

Les équipements réalisés pendant la période coloniale sont:

- l'Ecole A en 1944 (Zana Sanogo originaire de N'Kourala fut le premier Directeur);
- le poste médical en 1950 ;
- les hangars du marché et le puit équipé d'éolienne en 1956 ;
- le bureau de Poste et des Télécommunication en 1956 (Yaya Sangaré fut le 1^{er} responsable) ;
- la piste de Zaniéna en 1957 ;
- l'actuel Magasin OPAM en 1958 ;
- les bureaux et du logement du Commandant en 1958 et 1959 (Amidou Diakité fut le 1^{er} Administrateur civil).

3.1.3 Période post-coloniale

A partir de 1960, la ville de Niéna, a été érigée en chef d'arrondissement et a connu de nouvelles extensions que sont:

- Lafiabougou ;
- Babala ;
- Hérémakono.

3.2. Occupation du site

Les grandes tendances d'occupation de l'espace de la ville de Niéna sont : les zones d'habitat, les zones d'activités, les zones de grands équipements et l'armature verte.

3.2.1 Zones d'habitat

- Quartiers de première génération : Noyau ancien :

Le noyau ancien est constitué des premiers quartiers qui datent de la création de la ville de Niéna. Il s'agit des quartiers de Babala, de Niala, de Dionguolona, de Niacéla et de N'Djitionna.

Dans ces quartiers les îlots, de forme régulière sont structurés par des voies très larges (de 12 à 15 m d'emprise)

Les maisons en banco sont de forme rectangulaire couvertes de pailles ou de tôle ondulée le plus souvent.

Les concessions qui regroupent plusieurs ménages sont de grande taille, entre 500m² et 600 m² (soit 25 m x 20 m ou 30 m x 20 m).

- Quartiers de seconde génération :

Il s'agit des nouvelles extensions de l'époque coloniale à nos jours, effectuées sous forme de lotissements et/ou d'attributions coutumières où les parcelles sont alignées sur l'existant.

Il s'agit de : Sokourani, la zone CMDT, Lafiabougou, le Nord et l'Est de Babala, l'Ouest de la grotte des hyènes (appelée Hérémakono). Ici le taux d'occupation est faible.

Le type d'architecture ne varie guère. Mais on constate ici plus de maisons en tôle que dans le noyau ancien. Il s'agit donc de maisons en banco couvertes de tôles placées dans des parcelles un peu plus petites que dans le noyau ancien.

Tout comme dans le noyau ancien les îlots, de forme régulière sont structurés par des voies très larges (de 12 à 15 m d'emprise)

La taille des parcelles varie de 400m² à 500 m² (soit 20 m x 20 m ou 25 m x 20 m).

3.2.2. Zones d'activités

- Zone commerciale

Située au Nord de la RN7, la zone commerciale comprend le marché qui s'étale dans les quartiers de Sokourani, Niacéla et N'Djitionna. La route Nationale 7 et la route de Blendio sont des rues marchandes.

Pendant les jours ordinaires les vendeuses de légumes s'installent sur les abords de la route de Blendio. Le Dimanche est le jour de foire

- Cité administrative

La cité administrative est située sur la colline entre la RN7 et la zone CMDT.

Elle est limitée au Sud par la RN7, à l'Ouest par l'Ecole, au Nord par le quartier de Lafiabougou et à l'Est par la zone CMDT.

Elle comprend : la Mairie, les bureaux et le logement du Sous-préfet, le campement, la poste, le centre de santé, le siège de la Sotelma, le Service de la Conservation de la Nature, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP).

3.2.3 Armature verte

Il existe :

- un périmètre maraîcher à l'Est du quartier Hérémakono, appartenant à une centaine de femmes qui y exercent des activités de maraîchage. Le périmètre a été morcelé en parcelles de 25 m x 25 m ;
- un terrain à l'Ouest du cimetière, qui a été aménagé par la CMDT. Il a été morcelé en parcelles de 0,5 ha, attribuées à des groupes de trois (3) femmes.
- une plantation au Nord Est de la ville constituée de manguiers;
- une bande verte qui longe la colline, la zone administrative, l'école A et le centre de santé.

3.3. Analyse du site et de ses contraintes

3.3.1. Aspects physiques

- Superficie, Sols et Relief

La ville de Niéna est située dans une vallée bordée par des coteaux. Cette vallée est partagée par une ligne de crête au niveau du quartier de Tabacoro. Il y a 25 m de dénivelé entre les points les plus hauts (quartier Tabacoro) et les plus bas à l'Ouest (zone de riziculture).

La superficie de la ville de Niéna est d'environ 20,65 km².

Elle s'étend sur :

- 5 km d'Est –Ouest ;
- 4 km du Nord au Sud.

La ville de Niéna se développe de part et d'autre de la RN7 et des routes de Blendio et de Zaniéna

Le sol est de type :

- latéritique sur les coteaux ;
- sablonneux dans la vallée ;
- argileux aux extrémités Est et Ouest (zones de riziculture)

Climat Le climat est de type tropical humide avec deux saisons distinctes :

- une saison sèche allant de Juin à Octobre avec une période froide de Novembre à Février et une période chaude de Mars à Mai ;
- une saison pluvieuse allant de Juin à Octobre

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation pluviométrique des 4 dernières années (2000 à 2003)

Tableau N°2 Situation pluviométrique de 2000 à 2003

Année Mois	2000		2001		2002		2003	
	Quantité enregistrée mm	Nbre de jours	Quantité enregistrée mm	Nbre de jours	Quantité enregistrée mm	Nbre de jours	Quantité enregistrée mm	Nbre de jours
Janvier	-	-	-	-	3,7	2	-	-
Février	-	-	-	-	0,2	1	10,8	1
Mars	-	-	-	-	11,6	2	2,6	1
Avril	55,3	7	23,0	4	3,5	5	37,7	6
Mai	56,5	7	136,5	10	35,2	6	95,8	8
Juin	216,3	15	106,7	14	87,2	14	140,7	15
Juillet	334,4	14	194,2	15	134,2	13	189,0	11
Août	380,3	24	232,8	18	171,0	17	361,1	17
Septembre	225,5	9	159,4	10	137,5	10	165,5	16
Octobre	57,9	7	38,5	3	106	10	177,9	6
Novembre	-	-	-	-	-	-	14,7	3
Décembre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1326,2	83	891,1	74	690,1	80	770,1	84

Source: CMDT/ Niéna

Il ressort du tableau que la hauteur de pluie la plus élevée a été enregistrée en 2000 avec 1326.2mm, pendant 83 jours. La hauteur de pluie la plus faible a été enregistrée en 2002 avec 690.1 mm pendant 80 jours.

L'harmattan, vent chaud et sec souffle du Nord au Sud et la mousson vent d'hivernage souffle d'Est en Ouest.

L'amplitude thermique en toute saison est faible; la température minimale est de 24°C et un maxima de 32°C avec une moyenne : 27°C

- Hydrographie

La commune est arrosée à l'Ouest par le fleuve Bagoé qui constitue une limite naturelle entre elle et les communes voisines de Koumantou, Mena et Wattini.

En outre il existe des mares et des marigots que sont :

- la mare de Tonokalakoure ;
- la mare de Kanso ;
- la mare de Bazama ;
- la mare de Nankola.
- le marigot qui traverse les localités de : Mena, Yangasso, Karangasso ;
- le marigot qui traverse les localités de : Wekorobougou et Drabougou ;
- le marigot qui traverse les localités de : Diassala, Tiécourala, Diambougou ;
- le marigot qui traverse les localités de : Nougoumé

- Flore

Les espèces végétales les plus couramment rencontrées dans la commune de Niéna sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°3 Espèces végétales de la commune

N°	Nom scientifique	Nom Français	Nom vernaculaire	Utilisation
1	Terminalia S.P	-	Wolo	Arbre médicinal
2	Elaeis Guineensis	Palmier	N°Ten	Huile
3	Pterocarpus Renaceus	Vene	Guéni	Alimentation bétail
4	Borossis Ethiopium	Ranier	Sébé	Charpente et fruit
5	Prosopis Africana	-	Guelé	Bois d'oeuvre
6	Lannea Acida	-	M°Pékou	Fruit
7	Afzelia Africana	-	Lingue	Arbre à feuillage
8	Parkia Biblioboza	-	Néré	Consom. fruit et feuille
9	Bityros Pernum Paradoxa	Karité	Si	Beurre de karité
10	Bombox Costatum	Kapokier	Bumu	Bois d'oeuvre
11	Kaya Senegalensis	Caélcédra	Jala	Arbre médicinal
12	Anogeisis Neocarpus	-	N°Galama	Arbre médicinal
13	Daniella Oliceri	-	Sanan	Arbre médicinal Fruit
14	Landolphia Senegalensis	-	Zaban	consomable
15	Andasonia Digitata	Tamarin	N°Tomi	Boisson
16	Azadiracta Indica	Baobab	Zira	Alimentation
18	Combretum SP	-	N°Golobè	Arbre médicinal

Source : Service de la Conservation de la Nature/ Niéna

Faune La faune est constituée :

- d'herbivores et de rongeurs : antilopes, biches, lièvres, phacochères, hippopotames ;
- de volatiles : perdrix, pintades, outardes, hérons ; autres : singes, chimpanzés, porc-épics. Les principaux hameaux de culture sont:

Kobougou, Tjikoumela, Mononflabougou, Brigant, Méguéla, Bôbaro, Braguila, Benfabuguda, Mamou, Noubougou, M°Piéla, Mélébougou, Titianasanankono, Alila, Kountiénébougou, Kansoumbougou (Karangasso) Guélébougou, Diatiguila, Zantola, Tofolani, Kéblébougou.

3.3.2. Contraintes

La ville de Niéna présente d'énormes potentialités cependant certaines contraintes existent:

- Contraintes physiques

Les seules contraintes physiques majeures à l'extension de la ville sont les zones marécageuses situées aux extrémités Est et surtout Ouest de la ville, de part et d'autre de la RN7. Il s'agit de rizeries situées dans des zones inondables.

A part ces deux (2) directions, l'extension de la ville est possible dans les autres directions.

- Contraintes juridiques

Il existe cinq titres fonciers dans la ville de Nièna.

Tableau N°4 Situation des TF

N°TF	Propriétaires	Localisation	Superficie	Affectation
750	Tahirou Djiré	Ouest	10a96ca	Station service
325	CMDT	Zone CMDT	10ha00	Bureaux-habitat°
-186	BNDA	Est zone bureaux	-Oh27a60ca	Banque
-136	Etat du Mali	Ouest	-Oh27a63ca	CAP

Source : Enquête Terrain

- **Contraintes Cultuelles** Les contraintes cultuelles répertoriées dans la commune sont les bois sacrés :
 - le bois sacré de "N'Gnankolo" ;
 - le site de la grotte des hyènes : bois sacré et grotte ;
 - le bois sacré de Dougoutou à l'Ouest ;
 - le bois sacré de Faradakala ;

IV.. DEMOGRAPHIE



4.1 Population et Composition

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la population de la commune s'élevait à 29 004 habitants et celle de la ville de Niéna à 5 658 habitants.

Elle est composée de Peul ou « Gana », de Sénoufo, Bambara etc. Les peuls sont majoritaires.

Selon le tableau N°5 ci-dessous, la ville de Niéna a la population la plus élevée de la Commune avec 5658 habitants, ensuite viennent Dougoukolobougou avec 1836 habitants et Tofola 1012 habitants.

Le nombre de ménages de la Commune est de 4478 pour 2133 concessions soit des moyennes de 2,1 ménages par concession et 6,5 personnes par ménage.

Le nombre de ménages de la ville de Niéna est de 868 pour 611 concessions soit des moyennes de 1,4 ménages par concession et 6,5 personnes par ménage.

L'ethnie Gana est majoritaire.

La population est composée en majorité de cultivateurs, d'éleveurs et dans une moindre mesure de fonctionnaire ainsi que des commerçants ambulants et des vendeurs le long de la RN 7

NB: Il n'a pas été possible d'obtenir la stratification de la population par âge selon les chiffres du RGPH de 1998. Les seuls chiffres disponibles dans ce domaine sont des données qui existent au niveau régional que nous avons transposé au niveau communal.

Tableau n°5: Données socio-démographiques de la ville de Niéna (RGPH 1998)

N°	LOCALITES	POPULATION	MENAGE	CONCESSION
1	NIÉNA	5658	868	611
2	BANZANA	786	121	54
3	BOUASSA	795	119	45
4	DIANBOUGOU	437	60	28
5	DIOMANA	766	127	55
6	DJENENI	759	118	59
7	DARABOUGOU	436	69	25
8	DOUGOUKOLOBOUGOU	1836		
9	FABALABOUGOU	256	36	18
10	FABOULA	73	9	7
11	FATOMABOUGOU	278	42	24
12	FIENABOUGOU	301	49	15
13	KALIFABOUGOU	561	74	26
14	KANSO	214	28	10
15	KARANGASSO	964	151	102
16	KOBALA	119	22	12
17	KONGOLOKORO	589	85	45
18	KOUNTJILA	390	64	33
19	MANDIELA	814	145	49
20	MEKOLILA	520	77	32
21	MÉNA	256	39	17
22	MOMPIÉLA	320	67	30
23	M'PEGUEILAKORO	287	46	14
24	NANKOLA	248	47	23
25	NATEGUEBOUGOU	273	37	29
26	N'GOLOTIOROLA	573	124	48
27	NOUGOUME	816	80	16
28	N'TIOLA	572	87	49
29	OUEKOROBOUGOU	625	122	45
30	SANANKORONI-TOGOLA	317	44	30
31	SIRAKOROBA	938	118	36
32	SIRAKORONI	691	108	28
33	TIEKOURALA	1246	205	77
34	TIMPOLA	233	41	11
35	TIOLA	961	153	71
36	TIHIANA	589	90	33
37	TOFOLA	1012	148	54
38	TOMOKALAKOURA	465	80	33
39	TONDJILA	639	88	27
40	WOLOKORO	277	38	14
41	WOTOBALA	331	48	25
42	YANGASSO	162	24	13
43	YOGOLA	316	46	44
44	ZANKOROBOUGOU	305	77	21
Ensemble de la Commune		29004	4478	2133

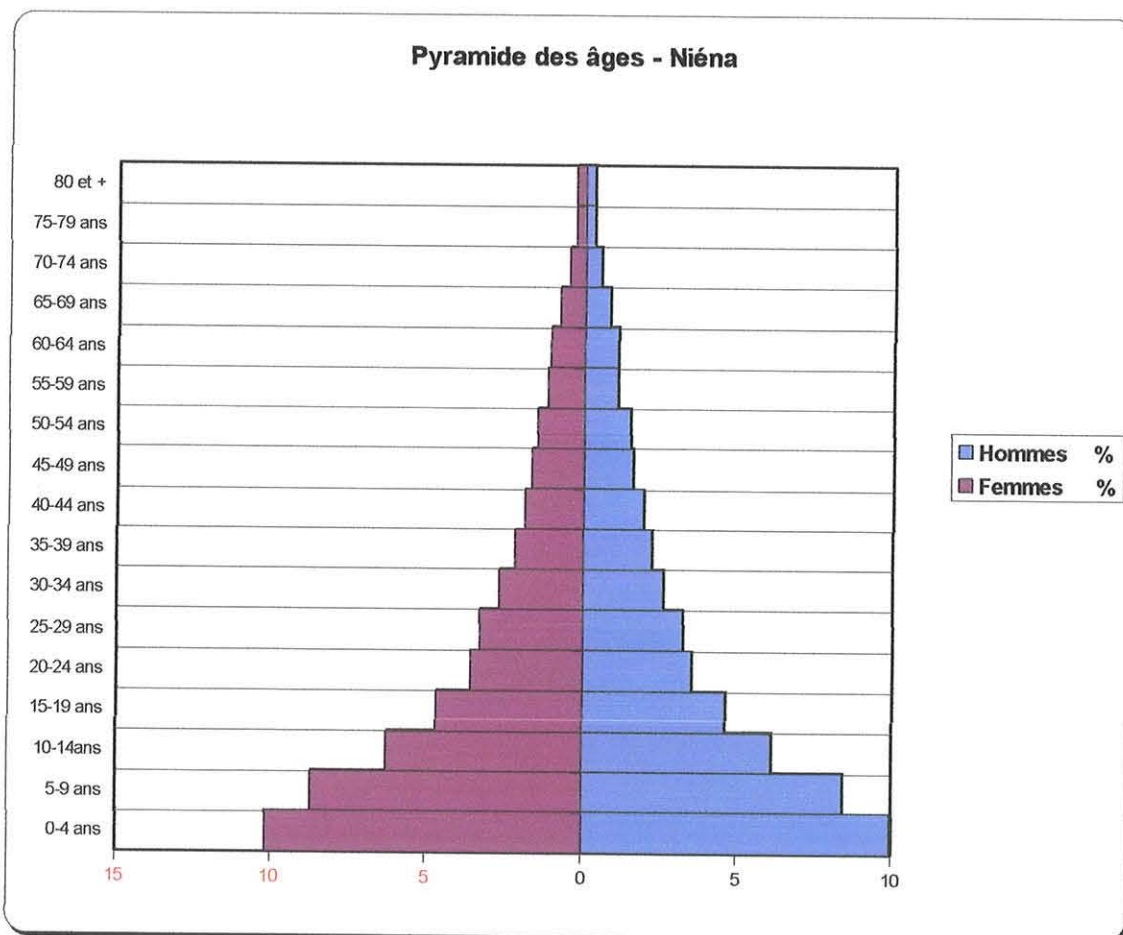
Source: RGPH

Tableau N°6 Tranche d'âge de la population

Tranche d'âge	Hommes%	Femmes %	Total %
0-4ans	9,9	10,2	20,10
5-9ans	8,4	8,7	17,10
10-14ans	6,1	6,3	12,40
15-19ans	4,6	4,7	9,30
20-24ans	3,5	3,6	7,10
25-29ans	3,2	3,3	6,50
30-34ans	2,6	2,7	5,30
35-39ans	2,2	2,2	4,40
40-44ans	1,9	1,9	3,80
45-49ans	1,6	1,7	3,30
50-54ans	1,5	1,5	3,00
55-59ans	1,1	1,2	2,30
60-64ans	1,1	1,1	2,20
65-69ans	0,8	0,8	1,60
70-74ans	0,5	0,5	1,00
75-79ans	0,3	0,3	0,60
80ans&+	0,3	0,3	0,60
Total	49,25	50,75	100,00

Source : Enquête Terrain

Selon ces données, les femmes représentent 50,75 % de la population communale.



4.2. Taux d'accroissement et évolution de la population

• Taux d'accroissement

Le taux d'accroissement donné par la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) est de 2,3%. L'évolution de la population des localités de la Commune de Niéna est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau N°7: Evolution de la population de la commune de Niéna

N°	LOCALITES	POPULATION			
		*1998	2004	2014	2024
1	NIÉNA	5658	6485	8141	10219
2	BANZANA	786	901	1131	1420
3	BOUASSA	795	911	1144	1436
4	DIANBOUGOU	437	501	629	789
5	DIOMANA	766	878	1102	1384
6	DJENENI	759	870	1092	1371
7	DARABOUGOU	436	500	627	788
8	DOUGOUBOUGOU	1836	2104	2642	3316
9	FABALABOUGOU	256	293	368	462
10	FABOULA	73	84	105	132
11	FATOMABOUGOU	278	319	400	502
12	FIENABOUGOU	301	345	433	544
13	KALIFABOUGOU	561	643	807	1013
14	KANSSO	214	245	308	387
15	KARANGASSO	964	1105	1387	1741
16	KOBALA	119	136	171	215
17	KONGOLOKORO	589	675	847	1064
18	KOUNTJILA	390	447	561	704
19	MANDIELA	814	933	1171	1470
20	MEKOHILA	520	596	748	939
21	MENNA	256	293	368	462
22	MOUPIELA	320	367	460	578
23	M'PEGUELAKORO	287	329	413	518
24	NANKOLA	248	284	357	448
25	NATEGUEBOUGOU	273	313	393	493
26	N'GOLOTIOROLA	573	657	824	1035
27	NOUGOUME	816	935	1174	1474
28	N'TIOLA	572	656	823	1033
29	OUEKOROBOUGOU	625	716	899	1129
30	SANANKORONI-TOGOLA	317	363	456	573
31	SIRAKOROBA	938	1075	1350	1694
32	SIRAKORONI	691	792	994	1248
33	THEKOURALA	1246	1428	1793	2251
34	TIMPOLA	233	267	335	421
35	TIOLA	961	1101	1383	1736
36	TITLANA	589	675	847	1064
37	TOFOLA	1012	1160	1456	1828
38	TOMOKALAKOURA	465	533	669	840
39	TONDJILA	639	732	919	1154
40	WOLOKORO	277	317	399	500
41	WOTOBALA	331	379	476	598
42	YANGASSO	162	186	233	293
43	YOGOLA	316	362	455	571
44	ZANKOROBOUGOU	305	350	439	551
Ensemble de la Commune		29004	33244	41732	52387

(*) Source: RGPH

En 2014 dans la Commune il y aura :

- une localité de plus de 8 000 habitants;
- une localité de plus de 2 500 habitants ;
- dix localités dont la population est comprise entre 1 000 et 1 500 habitants.

En 2024 dans la commune il y aura:

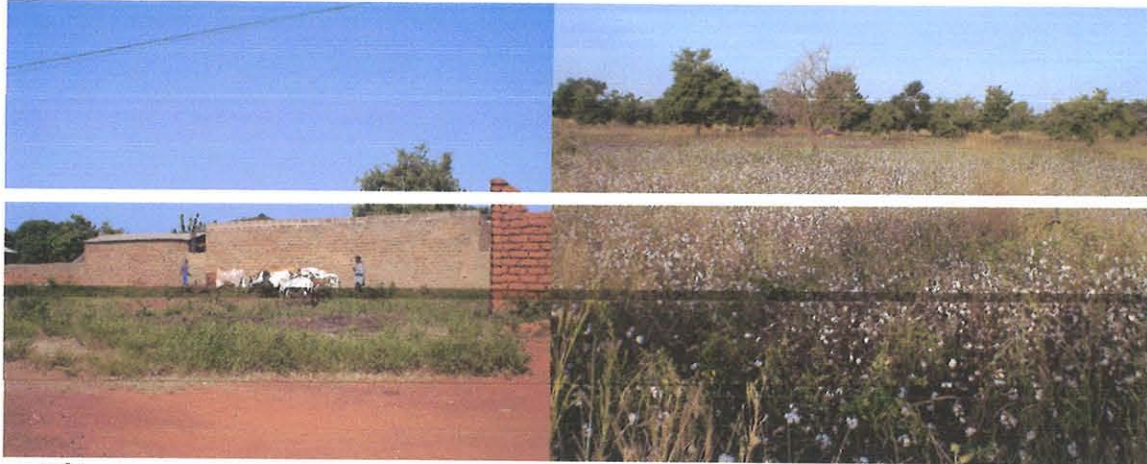
- une localité de plus de 10 000 habitants
- deux localités dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieure à 3 500 habitants
- dix huit localités dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants
- vingt deux localités dont la population est inférieure à 1 000 habitants.

4.3 Mobilité de la population

La migration a un caractère saisonnier et se fait de plus en plus à l'intérieur du Mali et plus particulièrement en direction de Bamako.

Elle touche surtout la couche de la population des deux sexes de moins de 30 ans.

V. ECONOMIE



Pâturage

Champ de coton

L'économie dans la Commune Rurale de Niéna repose essentiellement sur l'agriculture. L'élevage est la seconde activité.

Les activités du secteur secondaire sont quasi inexistantes. Toutefois il existe un artisanat utilitaire.

Le secteur tertiaire est dominé par le commerce.

5.1. Secteur primaire

Ce secteur concerne principalement l'agriculture et l'élevage

5.1.1. Agriculture

La commune de Niéna est une zone de production agricole par excellence. L'agriculture est basée sur la production du coton, du maïs, du mil, du sorgho, du riz et du niébé.

A ces cultures s'ajoutent les cultures maraîchères comme la tomate, la laitue, le chou, l'oignon, le gombo, l'aubergine, la carotte et l'épinard.

Elle occupe près de 95 % de la population active. Les superficies exploitées représentent 75% soit 1125 km²

Les données de la campagne (2003-2004) sont indiquées dans les tableaux ci-après.

Tableau n°8 : Données statistiques sur la production agricole de la commune de Niéna (Campagne 2003/2004)

N°	Cultures	Nombre d'exploitation	Superficie (ha)	Production (tonne)	Rendement kg/ha
1	Coton	1517	4184	4991	1193
2	Maïs	1470	2767	6040	2183
3	Mil	898	1349	1204	893
4	Sorgho	1549	2936	2913	992
5	Fonio (1)		70	35	500
6	Riz		2164	2965	1370
7	Arachide		1064	809	760
8	*Niébé		233	105	450

Source CMDT / Niéna; (1) AACAE Niéna

**Tableau n°9 : Données sur les superficies des cultures
Maraîchères Commune de Nièna (Campagne 2003/2004)**

N°	Cultures	Superficie (ha)
1	Tomate	2
2	Laitue	2
3	Choux	1,5
4	Oignon	1
5	Gombo	0,5
6	Carotte	0,5
7	Epinard	0,5
8	Aubergine	0,2

Source : A.A.C.A.E.R

Le niveau d'équipement des exploitations agricoles de la commune est donné par le tableau ci-après.

Tableau N°10 Equipements des exploitations agricoles (Campagne 2003/2004):

Nbre d'exploitations agricoles	Type A		Type B		Type C		Type D	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1549	605	39	679	43	190	12	75	5

Source CMDT

NB:

Type A : Exploitation agricole ayant au moins un attelage au complet et au moins dix têtes (Bovins) ;

Type B : Exploitation agricole ayant au moins un attelage au complet et sans parc ;

Type C : Exploitation agricole semi équipée ;

Type D : Exploitation agricole travaillant à la main (sans le moindre équipement)

Conclusion

Malgré une vision assez optimiste de l'agriculture dans la commune, il existe des contraintes que sont:

- la faible production maraîchère ;
- le manque de retenue d'eau ;
- l'appauvrissement progressif des terres cultivées ;
- le coût élevé des intrants agricoles ;
- le faible prix de l'unité de vente des produits agricoles ;
- la mauvaise gestion des revenus monétaires au niveau des organisations paysannes et des exploitations ;
- le surendettement des producteurs.

5.1.2. Elevage

L'élevage représente la seconde activité économique après l'agriculture de part son importance. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins et d'asins.

Les structures techniques impliquées dans la gestion de l'élevage sont :

- le Service de la Réglementation et du Contrôle pour l'inspection de la viande;

- le vétérinaire mandataire appuyé par deux employés pour la couverture sanitaire ;
- les organisations professionnelles :
 - la Coopérative des marchands de bétail (COMBEN) qui s'occupe de la commercialisation des bovins ;
 - l'Association des marchands de petits ruminants appelée D&S&M&ANI ;
 - l'Association des aviculteurs de Niéna ;
 - les vaccinateurs villageois ;
 - l'Organisation des commerçants de Volailles.

On note par ailleurs comme infrastructures : le parc de vaccination, la pharmacie vétérinaire, le dépôt des produits pharmaceutiques, le marché à bétail avec rampe d'embarquement et l'abattoir qui est en état d'abandon.

Le cheptel de la commune de Niéna selon le Service Local de Contrôle et de Réglementation (SLCR) 2003 est constitué de:

- 17 100 bovins;
- 8 794 Ovins/caprins;
- 1 153 Asins;
- 41 340 volailles (données fournies par l'ACAER).

Les indicateurs du marché de bétail sont indiqués dans le tableau ci-après:

Tableau N°11: Indicateurs du Marché de Bétail de Niéna

Désignation	Bovins (tête)	Petits ruminants (tête)	Observations
Exportations en 2001	4 704	687	béliers (RCI) petits ruminant
Ravitaillement des marchés intérieurs	5 580	32 800	En direction de Bamako et Sikasso

Source : S.L.R.C (2003)

Les données sur le marché à bétail de Niéna de 2003 fournies par la COMBEN sont:

- 2080 têtes reçues par mois et 1997 vendues en moyenne par mois. Ce nombre donne dans l'année 24 960 têtes reçues et 23 962 vendues;
- Pour les petits ruminants, il a été dénombré 400 têtes reçues par semaine et 350 ventes par semaine.

La situation de l'abattage est fournie dans le tableau ci-après:

Tableau N°12 : Abattage en 2003

Bovins (Nbre têtes)	Ovins (Nbre têtes)	Caprins (Nbre têtes)	Quantité de viande (kg)	Peaux (Unité)
659	312	690	61 525	1 661

Source : S.L.R.C / Niéna

Aviculture

La production avicole constituée essentiellement de poules et de pintades destinée en général à l'exportation, se pratique de façon traditionnelle. Elle est exportée vers Bamako. Le secteur n'est pas bien structuré.

Conclusion

Les problèmes rencontrés dans le domaine de l'élevage sont :

- l'insuffisance de personnel d'encadrement;
- l'abandon de l'abattoir par les bouchers à cause de sa dégradation et du manque de contrôle. Ceci explique l'abattage des animaux à domicile;
- le non aménagement du marché des petits ruminants ;
- la mauvaise organisation des marchands de petits ruminants.

5.1.3. Pêche

La pêche se pratique sur le fleuve Baoulé à 25 km de Niéna. Les villages riverains qui approvisionnent Niéna en poissons sont : Tienkounko, Diambougou, Toro-Kalacoura. La commercialisation du poisson se fait par l'intermédiaire de revendeurs. La quantité de poisson commercialisée en 2003 s'élève à 12 442 kg de poisson frais. (Source SLRC 2003). Les poissons sont surtout destinés à la consommation locale.

5.1.4. Ressources forestières

Les principales ressources forestières sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, le bois d'œuvre. Bien que l'exploitation forestière soit une activité dans la commune il n'existe pas de marché rural de bois. Mais il existe une ONG malienne "JEKAFO" qui œuvre pour la protection de l'environnement.

Les prévisions de production annuelle pour l'année 2004 selon le Service de la Conservation de la Nature s'élèvent à :

- 843 stères pour le bois de chauffe;
- 60 quintaux de charbon de bois.

Les problèmes et les difficultés rencontrés sont :

- l'exploitation clandestine des ressources forestières ;
- le non respect des textes forestiers ;
- l'inexistence de marché rural de bois.

5.1.5. Cueillette et chasse

La cueillette du Karité, du néré, du tamarin et du baobab est pratiquée exclusivement par les femmes.

La chasse et la cueillette sont pratiquées de façon individuelle pour des besoins personnels.

L'impact de ces activités sur le développement de la commune serait plus bénéfique avec une bonne organisation.

5.2. Secteur secondaire

Il occupe seulement 2 % de la population active

5.2.1. Artisanat

Il est représenté dans la commune par:

- l'artisanat de production : menuisier, bouchers, tailleurs, boulangeries ,
- l'artisanat de service : Mécaniciens, Maçons, Soudeurs ;
- l'artisanat d'art : forgerons, bijoutiers, teinturières.

L'essentiel de la production artisanale est consommée localement.

L'artisanat est confronté aux problèmes financiers, de sous équipement et d'espaces de production.

5.2.2. Industrie

Il n'existe aucune unité de transformation des produits agricoles dans la commune, malgré l'existence des potentialités.

5.3. Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire occupe 3% de la population active de la commune. Il concerne le commerce, le transport, l'administration, les institutions financières et les ONG opérant dans la commune.

5.3.1. Commerce

Une foire se tient à Niéna chaque Dimanche. C'est le jour par excellence des échanges commerciaux. Les principaux articles qu'on trouve sur le marché sont : les produits agricoles (céréales) les produits maraîchers, les produits de l'élevage, les produits manufacturés et les produits de cueillette, etc.

La foire est fréquentée par les ressortissants des villages de la Commune et des Communes voisines et par les commerçants de Bamako, Sikasso et des pays voisins

Il existe l'Association des Commerçants Détaillants de Niéna (A.C.D.N) qui accorde à ses membres des crédits remboursables en deux mois avec un intérêt de 6%.

Des foires se tiennent aussi à : Dougoukolobougou et à Banzana tous les Lundi.

Selon l'ACDN le nombre de boutiques à Niéna est de 150. La capacité du marché de Niéna est de 1 500 places.

La taxe communale sur le marché n'est pas recouvrée.

5.3.2. Transport

Le transport joue un rôle important dans la vie socio-économique de la commune.

Il existe un seul syndicat des transporteurs: le Syndicat des Transporteurs Urbains et Inter Urbain (SYNTRUI) qui a pour mission d'organiser le transport.

A chaque débarquement et embarquement d'un véhicule il est versé à la caisse du SYNTRUI une somme de Deux Cent Cinquante Francs CFA (250 FCFA).

- **Taxes** Les Taxes communales de Droit de Traversée sont (source SYNTRUI):
 - Taxis 9 places 100 Fcfa;
 - Minicars 17 places 200 Fcfa;
 - Car 25 places 250 Fcfa;
 - Camions 10 tonnes 500 Fcfa;
 - Camions remorque 1 000 Fcfa.
- Mouvement des compagnies

Les compagnies de transport qui empruntent la RN 7 en passant par la commune de Niéna sont répertoriées dans le tableau ci-dessous:

Tableau N° 13 : Nombre de véhicules en transit par jour)

N°	Compagnie	Nombre de véhicules par jour	Provenance / Destination
1	YT	10	Bamako Sikasso
2	Diarra Transport	8	Bamako Sikasso
3	Bani Transport	8	Bamako Sikasso
4	U.R.P.P	6	Bamako Sikasso
5	Bitar Trans	10	Bamako Sikasso
6	Kéné Dougou Voyage	2	Bamako Sikasso
7	Bani Monotie	8	Bamako Sikasso
8	Taxis 9 places	4	Bamako Sikasso
9	Minicar 22 places	15	Bamako Sikasso
TOTAL		72 véhicules / jour	

Source SYNTRUI- Niéna

- Données sur les passagers et les produits transportés

Le nombre de passagers par jour de Niéna à destination de Sikasso est d'environ 60. Ce nombre dépasse 200 personnes les jours de foire (dimanche).

Le nombre de passagers en direction des foires peut atteindre 70 personnes surtout en direction de Finkolo et Dembela.

Les produits transportés sont composés de bétail (surtout le bœuf qui peut atteindre 1200 têtes par mois), du bois, du charbon et des céréales.

Le transport du coton est assuré par la CMDT. en raison de 6 tonnes environ par jour.

- Piste d'atterrissage

Il existe une piste d'atterrissage non aménagée à Niéna.

Les problèmes de transport se résument à :

- un manque de solidarité entre les différents intervenants ;
- une méconnaissance des règles de transport;
- un mauvais état des pistes rurales à l'intérieur de la commune.

5.3.3. Institutions financières

Il existe la BNDA et deux caisses d'épargne locale (Kafo Jiguinew et Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes "CANEF").

La BNDA accorde des crédits agricoles et des crédits collectifs aux organisations paysannes. Elle compte 1300 dépositaires.

Le Kafo Jiguinew accorde des crédits d'équipements aux producteurs agricoles, des crédits de consommation, des prêts pour embauches. Il existe 3 100 dépositaires avec un capital d'environ 160.000.000 FCFA. (Source : Kafo Jiguinew Niéna)

Le CANEF est une structure qui fait beaucoup plus d'animation que de financement.

Les problèmes auxquels sont confrontés les institutions financières sont :

- les difficultés de recouvrement des crédits ;
- la méconnaissance du sens de l'épargne ;
- l'altération des billets de banque due aux mauvaises conditions de conservation.

5.3.4. Tourisme

Le tourisme est peu développé. Cependant il n'existe quelques sites touristiques qui pourraient être aménagés et exploités. Il s'agit :

- de la Grotte des hyènes (Suruku dinkè) d'environ 7 km de longueur qui servait de refuge aux populations pendant les guerres. Elle est située à Hèrèmakono ;
- du "Gnankolon" : Lieu de culte situé dans le quartier Hèrèmakono ;
- de la mare des crocodiles de Zancorobougou (parc naturel).

5.3.5. Administration

Elle est représentée dans la commune par les services administratifs et techniques déconcentrés de l'Etat ci-après : les bureaux du Sous Préfet, la Mairie, la Gendarmerie, la garde Nationale, le CAP, les Services Socio-sanitaires, la CMDT, l'A.A.C.A.E.R, le S.C.N, le S.L.R.C, l'Office des Postes, la SOTELMA.

5.3.6. ONG, Programmes, Projets, Associations et Coopératives

Il existe à Niéna plusieurs O.N.G d'envergure nationale ou internationale, de projets et d'Associations contribuant au développement socio-économique de la commune.

- Les ONG et autres Associations opérant dans le domaine de la santé sont :
 - ADICO (Association pour le Développement des Initiatives communautaire) IST SIDA qui s'occupe de la sensibilisation sur les infections sexuellement transmissibles (IST) / VIH / SIDA ;
 - ACD (Action Couverture Développement) en partenariat avec Keneya Tiwara appuie toutes les activités de santé à la base.
- Les ONG opérant dans l'Agriculture sont :
 - GUAMINA à travers le projet PASAOP (Programme d'Appui au Service Agricole et aux Organisations Paysannes) ;
 - ACOD (Association Conseil pour le Développement) intervient dans le cadre du PGP (Programme de Gouvernance Partagé).
- L'ONG CANEF : (Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes) intervient dans l'animation et la micro finance ;
- L'ONG GRAT : (Groupe de recherche et d'Application Technique) mène des activités dans le cadre de l'éducation ;
- L'ONG CRADE (Cabinet de Recherche d'Action pour le Développement Endogène) intervient dans le domaine de l'alphabétisation ;
- L'ONG CESAME : s'occupe de la vulgarisation du Sésame ;

- La ville de Bougival en France qui entretient des relations d'amitié avec l'ex Arrondissement de Niéna appui la commune dans plusieurs domaines de développement ;
- L'association Kafo jigunew intervient dans le domaine de la micro - finance ;
- L'association JEKAFO s'occupe de la protection de l'environnement avec la mise en place de bosquets collectifs et privés dans plusieurs villages de la commune ;
- Le projet « Ganadougou Sanuya » est une organisation féminine qui intervient dans le domaine de l'assainissement de Niéna.

Conclusion : L'économie de la commune de Niéna repose essentiellement sur le secteur primaire avec de grandes potentialités. Ainsi, le développement de la commune doit avoir comme objectifs sans oublier les autres secteurs :

- le renforcement de l'équipement du producteur de coton ;
- la mise en valeur des terres pour le maraîchage et la riziculture ;
- l'accès des femmes à la terre et aux crédits.

VI. VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT



RN7

6.1. Voirie

On distingue trois (3) sortes de voiries: la voirie classée, la voirie non classée et les pistes

6.1.1 Voirie classée

Elle est constituée par la RN7 qui traverse la commune rurale de Niéna d'Ouest en Est sur une longueur de 40km. Son emprise est de 50m. Revêtue en bicouche. La largeur de la de la chaussée est de 6m. Elle relie Niéna à Bamako en passant par Koumantou, Bougouni etc. et la Côte d'Ivoire en passant par Sikasso.

6.1.2 Voirie non classée

Elle est constituée par les voies reliant les différents quartiers de la ville de Niéna entre eux.

Les voies de Niéna ne sont pas dénommées. Certaines ont été partiellement traitées. Elles ont des emprises qui varient de 5 à 15m. IL existe une voie de contournement qui va de la RN 7 à l'Ouest et qui remonte vers le Nord en contournant le bois sacré par l'Ouest. Elle est en mauvais état.

Les principales voies identifiées sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau N°14 Situation de la voirie non classée

N°	Désignation	Localisation		Longueur ml	Emprise ml
		Début	fin		
1	Voie A	Voie F à Hèrèmakono	Voie de contournement au Nord	1450	20
2	Voie B	Voie de contournement à Hèrèmakono à l'Ouest	Voie de contournement à Babala à l'Est	3100	20
3	Voie C	Voie F	Voie K	1600	20
4	Voie D	A l'Oeust de Hèrèmakono	Voie de contournement à Babala à l'Est	3200	20
5	Voie E	Au Sud de l'Eglise	A l'Est à Tabakoro	1250	20
6	Voie F	Voie A à Hèrèmakono	Voie D à Hèrèmakono	800	20
7	Voie G	Voie A à Hèrèmakono	Voie D à Hèrèmakono	800	20
8	Voie H	Croisement route de Zaniana avec la RN7	Voie D à Hèrèmakono	2200	20
9	Voie I	RN7	Voie D à Hèrèmakono	1200	20
10	Voie K	RN7 à Sokoura	Voie D à N'golobala	1250	20
11	Voie L Route de Blendio	RN7	Voie de contournement à Tabakoro	1500	20
12	Voie M	Route de contournement dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1550	20
13	Voie N	RN7 dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1700	20
		Total		21600	

Source : Enquête Terrain

6.1.3 Pistes de liaison

Elles relient Niéna aux différents villages de la commune et aux communes voisines. Il s'agit de :

- Niéna-Blendio d'une longueur de 22km ;
- Niéna- Finkolo Ganadougou d'une longueur de 31km ;
- Niéna-Miniko via Zaniéna d'une longueur de 36 km (19km + 17km) ;
- Niéna –Zaniéna d'une longueur de 19km ;
- Niéna-N'Tjilla d'une longueur de 23km ;
- Niéna–Kafana d'une longueur de 22km.

La longueur totale des pistes de liaison s'élève à 134km. Leur emprise varie entre 5 et 10 mètres. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'entretien par la CMDT afin de rendre accessible la zone cotonnière. Néanmoins en cas de fortes pluies la circulation peut être interrompue momentanément au niveau de certains ouvrages.

6.1.4 Ouvrages d'art

Il existe 28 ouvrages d'art répertoriés dans le tableau ci-après:

Tableau N° 15 : Ouvrages d'art

Ouvrages	Radier en béton	Radier Busé	Radier en pierres	Dalot	Pont en B A	Buses armées	Pont en bois	Total
Nombre	5	2	13	1	1	4	2	28

Source : Enquête Terrain

6.2 Réseaux Divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

Il n'existe pas de système d'adduction d'eau dans la ville de Niéna.

L'approvisionnement en eau se fait à partir de 8 forages à travers la ville et de puits traditionnels et/ou à grand diamètre.

Les forages sont équipés de pompes manuelles.

L'entretien des pompes est assuré par la population.

Le CAP (Centre Animation Pédagogique) est alimenté par un mini réseau composé d'un château métallique, d'une pompe électrique et d'un forage.

6.2.2 Electricité

Il existe un système d'électrification rurale à base d'énergie solaire, géré par une structure dénommée Société de Service Décentralisé ou "Yeelen coura". Cette société est en partenariat avec l'Agence Malienne de développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER)

La Société est présente à Niéna depuis 2001, elle compte 84 abonnés repartis dans tous les quartiers.

Les installations intérieures sont constituées soit de deux (2) ampoules, soit de trois (3) ampoules soit de deux (2) ampoules et d'une prise.

L'abonnement varie de 3800 Fcfa à 8000 Fcfa

La société prévoit l'installation d'un mini réseau à partir d'un groupe électrogène lorsque le nombre d'abonnés atteindra 400 personnes.

Il existe des particuliers qui possèdent leur système d'électrification autonome constitué de panneaux solaires ou de groupes électrogènes.

6.2.3 Réseau téléphonique – Télévision - Radio

- Réseau téléphonique

Il existe un réseau SOTELMA (Société des Télécommunications du Mali). La société ne dispose pas d'agent permanent sur place. Le nombre d'abonnés est de 33 qui se répartit comme suit : 6 cabines privées, 6 services administratif et 21 particuliers.

- Réseau Administratif de Commandement (R.A.C)

Le CSCOM de Niéna, celui de Dougoukolobougou, la Brigade de gendarmerie, le Sous Préfet, la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT possèdent chacun un RAC).

- Télévision et Radio

Les émissions de la Radio et de Télévision du Mali (ORTM) sont reçues dans la commune de Niéna mais la réception est mauvaise par faute de relais.

En outre il existe deux radios de proximité dont l'une communautaire dénommée "Tériya" et l'autre privée dénommée " Wateni ".

6.3 Environnement

6.3.1 Hygiène et Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

La ville de Niéna étant située dans une vallée est partagée par une ligne de crête au niveau du quartier de Tabacoro. A cet endroit il y a deux bassins versants : l'un au Nord-ouest vers le tissu ancien et l'autre au Sud -Est.

Le réseau de drainage composé surtout de caniveaux en terre renforcés en certains endroits dans l'ancien tissu est dégradé par l'érosion occasionnée par les eaux de ruissellement. Tout au tour du marché les eaux s'écoulent vers les bas fonds à l'Ouest dans les caniveaux par gravitation suivant la pente naturelle du terrain.

L'insuffisance du réseau de drainage et le manque d'entretien constituent le problème essentiel de l'évacuation des eaux pluviales à Niéna.

- Déchets liquides

Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées à Niéna. Les eaux usées sont en général déversées directement dans les caniveaux ou dans les rues.

IL n'existe que des latrines traditionnelles à fosses fixes non étanche, couvertes généralement de bois. Elles ont l'inconvénient d'affecter à la longue la nappe phréatique.

Les eaux usées sont en général déversées directement dans les caniveaux et dans les rues..

L'évacuation des excréta de ces latrines se fait manuellement derrière la concession avant d'être transportés par la suite dans les champs au lieu d'utiliser le système de fosse septique et de puisards qui sont exécuter directement dans les concessions.

- Evacuation des déchets solides

Il n'existe pas de dépôts de transit. Les ordures ménagères composées de restes d'aliments, d'herbes, de bois morts et d'excréments d'animaux, sont déposées dans un coin à l'intérieur ou à l'extérieur des concessions en vue d'en faire du compost, qui sera par la suite transporté dans les champs. Ce procédé de valorisation des ordures ménagères est très répandu.

Les déchets biomédicaux provenant du Centre de Santé sont incinérés sur place. 6.3.2. Situation de l'Ecosystème

6.3.2 Végétation

Il n'y a pas de forêt classée dans la commune de Niéna. Mais il existe des bosquets collectifs et individuels et des plantations d'arbres fruitiers (manguiers, agrumes, anacardiens etc.).

↳ Dans la ville de Niéna et dans des villages, il existe des bois sacrés.

La coupe de bois est très intense dans la commune avec un minimum de 850 stères par an. Bien que la coupe soit réglementée, les quantités autorisées ne sont pas respectées.

Les feux de brousse sont très fréquents.

Jekafo est une association malienne qui œuvre pour la protection et la reconstitution de la végétation.

- Carrière de matériaux (bancotièrre)

Il existe sept carrières ou bancotièrre le long de la RN7 susceptibles de provoquer des problèmes environnementaux.

En absence de réglementation par la Mairie, toute nouvelle construction est l'occasion d'une ouverture de carrière. Aujourd'hui se pose la question de l'aménagement des anciennes carrières et la réglementation de nouveaux sites.

- **Nuisances** Des nuisances résultent:
 - l'évacuation des eaux usées domestiques dans la rue ;
 - de l'entreposage des ordures ménagères à l'intérieur des concessions et dans la rue ;
 - de la garde des animaux domestiques dans les concessions ;
 - de la pratique de la culture à l'intérieur de la ville;
 - du passage de gros porteurs sur la RN7.

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS



Maison des jeunes et radio Wateni



CAP

Dans la ville de Niéna, il existe les types d'équipements collectifs suivants:

- Equipements administratifs;
- Equipements scolaires;
- Equipements socio-sanitaires;
- Equipements commerciaux;
- Equipements sportifs et culturels;
- Equipements touristiques et de loisirs;
- Equipements culturels;
- Equipements de sécurité.

7.1. Equipements administratifs

Les équipements administratifs situés sur le territoire de la Commune de Niéna ne sont pas nombreux et la plupart d'entre eux sont localisés dans la ville de Niéna. Ceux-ci sont indiqués dans le tableau ci-après:

Tableau N° 16 Situation des équipements administratifs

N°	Désignations	Localisation	Superficie/ha	Dates	Mat.	Etat	Observations
1	Bureau S/préfet	Cité administrative	72 m ²	1958	dur	Mauvais	Ancien bâtiment des TP
2	Log. S/préfet	Cité administrative	160 m ²	1916	banco	Mauvais	Dégradé
3	Campement	Cité administrative	160 m ²	1958	banco	Passable	
4	OPAM (Magasins)	Cité administrative	160 m ²	Période coloniale	banco	Passable	Dégradé
5	Service Conserv. Nature	Cité administrative	120 m ²	1986	dur	Passable	
6	Secteur CMDT	Cité administrative	1 ¹	1990	dur	Moyen	Néant
7	Maison du peuple	Cité administrative	220 m ²	1980	dur	Passable	Actuel siège de la mairie
8	AACAER	Babala	-	1990	dur	Moyen	En location
9	Poste vétérinaire	Babala	1 ¹	1994	dur	Bon	Non clôturé
10	Office National des Poste	Cité administrative	176 m ²	Péri col	dur	Passable	Dégradé
11	SOTELMA	Cité administrative	0,3 ¹	2002	dur	Passable	Dégradé
12	CAP	Cité administrative	1ha ¹	2004	dur	Bon	
13	EX Somiex	Marché	--	-	dur	Bon	
14	Chambre des métiers	Cité administrative	390 m ² ¹	2004	Dur	Bon	En construction
15	Maison des anciens combattants	Cité administrative	110 m ²	1993	Dur	Bon	
16	SLCR	Cité administrative	150 m ²	-	Dur	Bon	

Source : Enquête Terrain

N.B: (1) représente superficie de la parcelle, sans exposant la superficie des bâtiments

7.2. Equipements scolaires

7.2.1. Enseignement Préscolaire

IL existe dans la ville de Niéna un jardin d'enfants communautaire dénommé "Dembaniuma" qui accueille une cinquantaine d'enfants. La superficie de la parcelle est de 750 m² et les locaux construits en 1996 ont une superficie de 100 m². Le personnel d'encadrement est composé de 3 monitrices.

7.2.2. Enseignement fondamental

- Premier cycle de l'enseignement fondamental

La ville de Niéna dispose de sept (7) écoles fondamentales de premier cycle dont 3 publiques et 4 privées.

L'état des écoles de premier cycle est donné par le tableau ci-après

Tableau N°17 Ecoles 1^{er} cycle dans la ville de Niéna (Année scolaire 2003-2004)

N°	Nom de l'Ecole	Localisation	Superficie (ha)	Etat Physique	Date de Construction	Observations
1	Niéna "A"	Sokoura	3 ha 36a	Passable	1948	Dégradé
2	Niéna "B"	Tabakoro	1ha 41a	Passable	1991	Dégradé
3	Niéna "C"	Hèrèmakono	1ha 40a	Passable	2003	Dégradé
4	Faso-Kanu P.R	Hèrèmakono	2ha 50a	Passable	1998	Dégradé
5	Diékoulou privé	Site dispersé	-	-	-	En location
6	Pèlerin (franco-arabe)	Tabakoro	-	-	-	En location
7	Ecole privée. Boubacar Diop	Sokoura	-	-	-	En location

Source: CAP Niéna 2004

La situation des effectifs des écoles publiques de premier cycle est donnée dans le tableau ci-après

Tableau N°18 : Effectifs des écoles 1^{er} cycle dans la ville de Niéna (Année scolaire 2003-2004)

Nbre de salles de classe	Effectif des élèves			Nombre d'enseignants	Taux scolarisation	Taux de passage	Ratio élève/ maître	Ratio élève/ classe
	Garçons	Filles	Total					
22	953	832	1785	25	61,23%	69,76%	71,4	81,13

Source: CAP Niéna 2004

- Second cycle de l'Enseignement fondamental

Il existe dans la ville de Niéna un seul Second Cycle de l'Enseignement Fondamental qui partage le même site que le premier cycle "Niéna "A". La situation et l'état de cet établissement sont indiqués dans le tableau ci-après

Tableau N°19 : Ecole second cycle dans la ville de Niéna (Année scolaire 2003-2004)

Nom de l'école	Localisation quartier	Superficie (ha)	Etat physique	Date de construction	Observations
Niéna second Cycle	Sokoura	1,0	bon	1963	Néant

Source CAP Niéna 2004

La situation des effectifs du second cycle est donnée dans le tableau ci-après

Tableau N°20 : Effectifs des Ecoles second cycle dans la ville de Niéna (Année scolaire 2003-2004)

Nbre de salles de classe	Effectif des élèves			Nombre d'enseignants	Taux de passage	Ratio maître/ élèves/	Ratio élèves/ classe
	Garçons	Filles	Total				
7	463	298	761	15	37,34%	50,73	108,71

Source CAP Niéna 2004

7.2.3. Medersas

La ville de Niéna compte trois medersas. Les infrastructures sont toutes en banco. Le mobilier est presque inexistant, les effectifs ne sont pas élevés et le personnel instable

La situation des medersas est donnée par le tableau ci-après

Tableau N°21 : Medersas dans la ville de Niéna (Année scolaire 2003-2004)

N°	Nom de la Medersa	Localisation quartier	Superficie	Etat physique	Date de construction	observations
1	Monohadji Mousline	Socourani	120 m ²	Banco	-	Locaux inadaptés
2	Nourdine	Babada	120 m ²	Banco		Locaux inadaptés
3	Dorlo-Hadice	Tabacoro	-	Banco		Locaux inadaptés

Source CAP Niéna 2004

7.3 Equipements socio- sanitaires

7.3.1. Centre de santé communautaire (CSCOM)

Le CSCOM de Nièna, d'une superficie de 2 ha environ occupe les locaux du dispensaire construit en 1949.

L'aire de santé de Nièna couvre 28 villages avec une population de 29 000 habitants selon le Recensement général de la population de 1998.

Le CSCOM comprend : un dispensaire, une maternité, un dépôt de médicaments en service social, un hall de vaccination et une salle d'observation.

- Le dispensaire est constitué:
 - d'une salle de consultation;
 - d'une salle de pansement;
 - d'une salle d'injection;
 - d'une salle d'attente;
 - d'une salle chaîne de froid.
- La maternité comprend :
 - une salle d'accouchement;
 - une salle d'attente;
 - une salle de consultation : prénatale, post natale;
 - une salle de repos;
 - une salle de garde;
 - une salle annexe de repos;
 - une véranda;
- Les locaux de la maternité sont exigus.
- La salle d'observation est dégradée
- Le hall de vaccination.
- Le dépôt communautaire comprend
 - trois (3) salles;
 - une salle de vente;
 - un magasin;
 - un local de garde.
- Le service social

Il comprend trois (3) salles qui sont en mauvais état. Il n'est pas fonctionnel par manque d'agent

Les Logements d'astreinte Il y a deux (2) logements dont les chambres sont exigües. Le Centre de Santé de Nièna est partiellement clôturé.

- Personnel Il comprend :
 - un technicien supérieur de santé ;
 - un technicien de santé ;
 - deux matrones ;
 - deux aides soignantes ;
 - le gérant de dépôt pharmaceutique.
- Moyens logistiques

Le Centre de Santé dispose d'une moto marque Yamaha et d'un RAC.

- Prestations Il y a eu en 2003:
 - en consultation curative : 5882 personnes
 - en consultation préventive : 14700 personnes

- en accouchement :	13476 personnes
Dans le cadre de la vaccination il y a eu:	
- VAR :	80%
- BCG	85,5%
- DTC3 :	105%

• **Maladies Fréquentes** Les maladies fréquentes sont :

- 1 -Paludisme avec 27% de consultations ;
- 2 – Infections respiratoires aiguës (IRA) avec 19% de consultations ;
- 3 – Dermatoses avec 10% de consultations ;
- 4 -Plaies avec 6% de consultations.

7.3.2. Autres équipements sanitaires

Il existe:

- un poste vétérinaire;
- un dépôt de produits pharmaceutiques.

Conclusion :

le personnel est insuffisant et il faut un deuxième CSCOM pour la ville de Nièna

7.4. Equipements Commerciaux

Les équipements commerciaux existants sont:

7.4.1. Centre commercial

Situé au Sud-ouest de la ville, il est localisé dans les anciens quartiers et déborde souvent sur la RN7 et la route de Blendio. Il regroupe de nombreuses boutiques en banco situées tout autour du marché et de part et d'autres de la RN 7 et de la route de Blendio.

Le marché de Nièna qui occupe une superficie d'environ 4,5 ha se situe entre les quartiers Niala et Hèrèmakono et ne se tient pas tous les dimanches.

Le marché est divisé en trois (3) zones

- la zone un (I) attribuée aux villages de la commune ;
- la zone deux (II) attribuée aux femmes de Nièna ;
- la zone trois (III) où se trouvent les détaillants.

Il y a trente cinq (35) places et sept (7) magasins au marché qui ne sont pas encore occupés.

Le marché Nièna compte 1441 places ,45 magasins ,6 latrines et une aire de prière.

Le support des hangars est en bois, ce qui les rend précaires. En l'absence de plate-forme aménagée, les eaux de pluie stagnent.

7.4.2 Autres équipements commerciaux

Comme équipements commerciaux il existe un marché à volailles, un marché à bétail, une aire d'abattage et une gare routière

Tableau n°22: Situation des équipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie ha	Date de construction	Matériaux	Etat	Observation
1	Centre commercial	Entre Niacéla et Hèrèmakono	4ha	Période colon	Hangar tôle	Passable	
2	Gare routière	Babala	1ha41	2000	Banco	Passable	non aménagée
3	Marché à bétail	Au Nord de Hèrèmakono	2ha	1994	En dur		Bon
4	Marché de volailles	Hèrèmakono	1ha	2003		Bon	Non aménagé
5	Aire d'abattage	A l'Ouest de Hèrèmakono	0ha81	Période	En dur		Mal située, source de nuisance

Source : Enquête Terrain

7.5. Equipements Sportifs et culturels

Les informations relatives aux équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau ci-après

Tableau n°23: Situation des équipements Sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Matériaux	Etat	Observations
1	Complexe sportif	Tabacoro	3ha ¹	1980	Banco	Mauvais	Non aménagé
2	Foyer des jeunes	Socourani	1ha ¹	1990	banco	Passable	Non aménagé
4	Salle de cinéma.	Babala	0ha38a ²	1990	En dur	Passable	Dégradée
5	Bibliothèque	Domaine de école	40m ²	1986	En dur	Passable	Prévoir un site
6	Terrain de sports	Médina-Coura	2500 m ²	1980	Banco	Passable	Non aménagé

Source : enquête Terrain

NB:(¹) superficie du terrain et (²) superficie du bâtiment

7.6 Equipements touristiques et de loisirs

7.6.1 Sites touristique

Les sites touristiques sont :

- la grotte des Hyènes "Souroukou dinkè" à Hèrèmakono qui était le refuge de la population lors des conflits;
- le bois sacré dénommé N'Gnakôlon;
- une mare sacrée à Diambougou .Tout autour de la mare il y a une forêt sacrée dont les produits de cueillettes ne doivent pas être ramenés au village, en outre il est interdit de pêcher du poisson à cet endroit.

7.6.2 Structures d'hébergement et de restauration

A la gare routière, il existe deux petits restaurants avec des structures d'hébergements ne dépassant pas 6 lits.

Le long de la RN7, il existe des gargottes et des rôtisseries

7.6.3 Equipements Culturels

Les infrastructures relatives aux équipements culturels sont indiquées dans le tableau ci-après

Tableau N°24 : Equipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie ha	Date de construction	Matériaux de construction	Etat	Observations
1	Grande mosquée de Vendredi	Sokourani	1528	1956	Parpaings	Mauvais	Dégradée et exiguë
2	Maraka Missiri	Sokourani	87 ²	1969	Banco	Mauvais	Dégradée
3	Mosquée	Babala	680	1977	Banco	Mauvais	Rénovée en 1975, dégradé
4	Mosquée	Hèrèmakono	686	1984	Banco	Bon	
5	Mosquée de Bèlèda	N'Golobala	1320	2002	Banco	Bon	
6	Mosquée	Tabakro	270 ²		Banco	Bon	
7	Mosquée	Lafiabougou	827	1998	Banco	Bon	
8	Eglise protestante	N'Golobala	20000	2003	En dur	Nu	Non aménagée
9	Cimetière	Ouest de Niéna	10000	1989		Passable	Non aménagée
10	Cimetière	Est de Niéna	3000	1960		Passable	Non aménagée
11	Cimetière	Babala		inconnu		Passable	Non aménagée
12	Cimetière	Mononflabougou		1974		Passable	Non aménagée

Source : Enquête Terrain

7.6.4 Equipements de Sécurité

A Niéna, la sécurité est assurée par une Brigade de Gendarmerie qui existe depuis 1971.

Elle dispose d'un terrain de 1,5 ha sur lequel ont été construits des bureaux. Ledit terrain n'est pas clôturé et les locaux sont insuffisants. La Brigade de Gendarmerie couvre Niéna, Blendio, Finkolo-Ganadougou et N'Kaourala

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

L'objectif principal assigné au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Niéna est d'assurer son développement harmonieux.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1- l'organisation de l'espace en différentes zones d'activités;
- 2- la création et le renforcement d'infrastructures existantes : voirie ; assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- 3- la réhabilitation et la construction d'équipements socio-collectifs;
- 4- la protection et le renforcement des espaces boisés;

1. ZONAGE

1.1. Habitat existant

Les actions programmées sont:

- réhabiliter les anciens tissus;
- densifier les zones d'extension et les équiper en voirie, réseaux divers et équipements.

1.2. Futures zones d'habitat

Avec un taux d'accroissement communiqué par la DRPSIAP de 2,3 % et une population de 5 658 habitants d'après le RGPH en 1998, la population de la ville de Niéna est estimée à 6 485 habitants en 2004. Elle atteindra 8 141 habitants en 2014 et 10 219 habitants en 2024.

Deux phases seront observées pour les besoins futurs en espace pour l'habitat.

1^{ère} Phase : 2004 - 2014

Population en 2004 : 6 485

Population en 2014 : 8 141

Population additionnelle : $8\ 141 - 6\ 485 = 1\ 656$

En tenant compte des données du RGPH : 6,5 personnes par ménage et 1,4 ménages par concession :

- le nombre de ménages sera : $1\ 656/6,5 = 254,77$ soit 255 ;
- le nombre de concessions sera : $255/1,4 = 182,14$ soit 183

La Marie dispose en son sein d'environ 400 demandes non satisfaites.

Le nombre total de concessions à créer sera de : $183 + 400 = 583$ concessions.

Compte tenu du caractère semi rural de la ville, la taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à 400m².

Le besoin en superficie sera :

$$400 \times 583 = 233\ 200\text{m}^2$$

Suivant une balance du territoire de 58% pour les habitations et 42% pour la voirie, les équipements et les espaces verts, les besoins en superficie pour les seconds seront :

$$233\ 200 \times 42 = 188\ 353,85\ \text{m}^2$$

2^{ème} Phase : 2014 – 2024

Population en 2014 : 8 141

Population en 2024 : 10 219

Population additionnelle : $10\,219 - 8\,141 = 2\,078$

En tenant compte des données du RGPH : 6,5 personnes par ménage et 1,4 ménages par concession :

➤ le nombre de ménages sera : $2\,078/6,5 = 319,69$ soit 320 ;

➤ le nombre de concessions sera : $320/1,4 = 228,57$ soit 229

Compte du caractère semi-rural, la taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à 400m².

Le besoin en superficie sera :

$$400 \times 229 = 91\,600\text{m}^2 \text{ soit } 91\,600 \text{ m}^2$$

Suivant une balance du territoire de 58% pour les habitations et 42% pour la voirie, les équipements et les espaces verts, les besoins en superficie pour les seconds seront :

$$91\,600 \times 42 = 66\,331 \text{ m}^2$$

58

Besoin total en superficie

$$91\,600 + 66\,331 = 157\,931 \text{ m}^2 \text{ soit } 15,7931 \text{ ha arrondis à } 16 \text{ ha}$$

La répartition de cette surface entre parcelles assainies et habitat planifié est :

- Parcelles assainies (80%) soit

$$16 \times 0,80 = 12,8 \text{ ha arrondi à } 13 \text{ ha}$$

- Habitat Planifié (20%) soit :

$$16 \times 0,20 = 3,2 \text{ ha arrondi à } 3 \text{ ha}$$

Tableau n°25: Récapitulatif des surfaces

Phases	Habitat ha	Voirie Equipements Espace vert	Parcelles Assainies ha	Habitat Planifié ha
Phase 1	23	19	34	9
Phase 2	9	6	13	3
Total	32	25	47	12

Source : Enquête Terrain

- Réserves foncières

Il est prévu deux réserves foncières dont l'une se trouvant au Nord d'une superficie de 14 ha, et l'autre au Nord-Est de la ville d'une superficie de 10 ha;

1.3. Zones d'Activités

1.3.1. Zone commerciale

Il est prévu une zone commerciale de 4 ha à l'emplacement actuel du parc à bétail

1.3.2. Zones de bureaux

Il est prévu la viabilisation de l'actuelle zone de bureaux et la création d'une nouvelle zone de bureaux d'une superficie de 15 ha à au Sud- Est de la ville, avec deux Hôtels dans la même zone de bureaux.

1.3.3. Zone Industrielle

Il est prévu à la sortie Ouest de la ville au Sud de la RN7 une zone industrielle de 20 ha pour accueillir les petites unités de transformation et de conservation des produits et sous-produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

1.3.4. Zone des hydrocarbures

Une zone d'Hydrocarbures de 5 ha est prévue également à la sortie Ouest de la ville, en face de la zone industrielle. Elle sera entourée par une bande verte de protection.

1.3.5. Zone de douane et d'entrepôts

Il est prévu à l'entrée Est de la ville au point de croisement de la RN7 et des voies de ceinture Nord et Sud une zone de douane et d'entrepôts d'une superficie de 4 ha.

1.3.6. Zone artisanale

Il est prévu une zone artisanale de 5 ha à l'Ouest de la route de Zanièna au point de croisement avec la voie de ceinture au Sud.

1.3.7. Zones de maraîchage et de riziculture

Il est prévu :

- la protection des zones de maraîchage existantes ;
- la création de 20ha de zones de maraîchage ;
- la réhabilitation de la zone de riziculture existante ;
- l'aménagement de 130 ha de riziculture à l'Ouest de la ville.

1.3.8 Zone scolaire

Il est prévu un domaine scolaire d'une superficie de 10 ha au Sud du CAP en bordure de la voie de Zanièna et de la voie de ceinture Sud.

1.3.9 Zone de sécurité

Il est prévu trois zones de sécurités :

- Une zone d'une superficie de 6 ha située au Nord pour la caserne de la Gendarmerie ;
- Une zone d'une superficie de 4 ha située au Sud destinée à la Garde Nationale et la prison civile ;
- Une zone de protection civile d'une superficie de 1 ha située à l'ouest entre la zone des hydrocarbures et la voie de contournement.

1.3.10 Complexe Sportif

Il est prévu la création d'un complexe sportif à l'Est de la ville d'une superficie de 15 ha.

1.4. Armature verte

Il est prévu :

- la protection des espaces verts existants;
- la création d'environ 200 ha d'espaces verts. Ces espaces verts concernent la ceinture verte de protection, l'écran vert qui entoure la zone industrielle ; la plantation d'arbres sur les abords des grandes artères, des places publiques, des anciens cimetières en désaffectation et d'anciennes carrières, des bosquets à créer ou à renforcer.
- Le reboisement de 15 ha par an dans les villages.

II. Voirie, Réseaux Divers et Environnement

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

Le maillage du réseau est dicté par la configuration du zonage et par le souci de doter la ville de Niéna d'un réseau de voirie susceptible d'assurer une circulation optimale à l'intérieur de la ville d'une part et entre la ville et les autres localités d'autre part.

Le réseau se compose essentiellement d'une voie de certaine et de la RN 7 sur lesquelles s'appuient les voies intérieures.

L'aménagement consiste à faire un rechargement en latérite. Les voies à aménager et celles à créer sont consignées dans le tableau ci-dessous

2.1.2. Voies à aménager

Tableau N° 26 ; Voies à aménager

N°	Désignation	Localisation		Longueur km	Emprise m
		Début	fin		
1	RN7	Ouest zone marécageuse	Est à Babala	3,600	50
2	Voie de contournement	Voir Tableau		9,780	50
3	Voie A	Voie F à Hèrèmakono	Voie de contournement Nord	2,400	20
4	Voie B	Voie de contournement à Hèrèmakono à l'Ouest	Voie de contournement à Babala à l'Est	3,100	20
5	Voie C	Voie F	Voie K	1,600	20
6	Voie D	A l'Ouest de Hèrèmakono	Voie de contournement à Babala à l'Est	3,100	20
7	Voie E	Au Sud de l'Eglise	A l'Est à Tabakoro	1,250	20
8	Voie F	Voie A à Hèrèmakono	Voie D à Hèrèmakono	0,600	20
9	Voie G	Voie A à Hèrèmakono	Voie D à Hèrèmakono	0,600	20
10	Voie H	Croisement route de Zaniana avec la RN7	Voie D à Hèrèmakono	1,600	20
11	Voie I	RN7	Voie D à Hèrèmakono	0,800	20
12	Voie K	RN7 à Sokoura	Voie D à N'golobala	0,700	20
13	Voie L Route de Blendio	RN7	Voie de contournement à Tabakoro	1,500	20
14	Voie M	R/contournement dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1,700	20
15	Voie N	RN7 dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1,250	20
Total				33,58	

Source : Enquête Terrain

2.1.3. Voies à créer

Il sera créé des voies pour les zones d'activités, les zones d'habitat futur. Les voies projetées sont consignées dans le tableau ci-dessous

Tableau N°27: voies à créer dans la ville

N°	Désignation	Localisation		Longueur km	Emprise m
		Début	Fin		
1	Voie 1	Route Zaniéna Lafiabougou	Voie M à Lafiabougou	0,700	20
2	Voie 2	Route de Zaniéna croisement voie H à Lafiabougou	Voie M à la Cité Administrative	0,700	20
3	Voie 3	Voie M	Voie de contournement à l'Est	1,400	20
4	Voie 4	Voie de contournement	Voie N	0,450	20
5	Voie 5	RN7 zone CMDT	Contournante au Sud	0,400	20
6	Voie 6	Voie de contournement à l'Est	Voie de contournement au Sud	0,600	20
7	Voie 7	Voie 8 au Nord de Tabakoro	Voie D à Tabakoro	0,600	20
8	Voie 8	Voie 10 au Nord de l'Eglise	Voie de contournement à l'Est de Tabakoro	1,250	20
9	Voie 9	Le prolongement de la voie E	Voie de contournement au Nord à Tabakoro	0,250	20
10	Voie 10	Voie de contournement à N'golobala	Voie E	0,600	20
11	Voie 11	Le prolongement de K	Voie de contournement au Nord	0,550	20
12	Voie 12	Le prolongement de I	Contournement	0,400	20
13	Voie 13	Prolongement de H	Voie de contournement à Hèrèmakono	0,400	20
14	Voie 14	Le prolongement de C	Voie D en boucle	0,700	20
15	Voie 15	Le prolongement de D	Voie de contournement à l'Ouest	0,250	20
16	Voie 16	Le prolongement de la voie C	Voie de contournement à Hèrèmakono	0,600	20
17	Voie 17	Voie B à Hèrèmakono	Voie D	0,350	20
18	Voie 18	Le prolongement de J	Voie de contournement à Lafiabougou	0,750	20
Total				10,950	

Source : Enquête Terrain

2.1.4. Piste d'atterrissage

Il existe au Nord de la ville, sur un plateau au Nord de Monoflabougou, la réalisation d'une piste d'atterrissage.

2.2. Alimentation en eau potable

Pour satisfaire les besoins des populations en eau potable, il est prévu la réalisation d'un réseau d'adduction.

2.3.. Réseau d'Electricité

Dans le souci de fournir de meilleurs services et de couvrir les besoins de la clientèle la Société des Services Décentralisés prévoit la création d'un mini réseau en centre ville et l'installation de kit solaire dans la périphérie.

2.4. Réseau Téléphonique

Il est prévu:

- le branchement du central téléphonique sur la fibre optique Bamako-Sikasso ;

- la création d'un bureau permanent en vue de faciliter les opérations de paiement des factures et la maintenance des installations.

2.5. Télévision - Radio

Pour assurer une meilleure réception des émissions de l'ORTM, il est prévu l'installation d'un relais. En outre pour les radios de proximité il serait souhaitable d'augmenter les temps d'émission en optimisant la source d'énergie (énergie solaire).

2.6. Environnement

2.6.1. Assainissement

Il est prévu l'élaboration d'un plan stratégique d'assainissement prenant en compte les propositions indiquées ci-dessous :

- Drainage des eaux pluviales

En matière de drainage des eaux pluviales, il est prévu la création de collecteurs sur les voies suivantes consignées sur le tableau ci-après :

Tableau N°28: Drainage des eaux pluviales

N°	Désignation	Localisation		Longueur m
		Début	fin	
1	Collecteur A	Hèrèmakono	contournement à l'Est	2450
2	Collecteur B	Hèrèmakono	Contournement à l'Est	3100
3	Collecteur C	Hèrèmakono	Voie K	1600
4	Collecteur D	Hèrèmakono	Voie de contournement à Babala à l'Est	3100
5	Collecteur E	Au Sud de l'Eglise	A l'Est à Tabakoro	1070
6	Collecteur F	Voie A à Hèrèmakono	Au Nord de la Voie D à Hèrèmakono	800
7	Collecteur G	Voie A à Hèrèmakono	Au Nord de la Voie D à Hèrèmakono	800 x
8	Collecteur H	Croisement de la Route de Zaniana avec la Voie de Contournement	Voie de contournement au Nord à Hèrèmakono	1700
9	Collecteur I	RN7	Voie de contournement au Nord à Hèrèmakono	1200
10	Collecteur J	Voie A	Voie de contournement au Sud	900
10	Collecteur K	RN7 à Sokoura	Voie de contournement au Nord à Hèrèmakono	1200
11	Collecteur L Route de Blendio	RN7	Voie de contournement à Tabakoro	1500
12	Collecteur M	Voie de contournement dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1900
13	Collecteur N	Voie de contournement dans la zone CMDT	Voie 8 à Tabakoro	1600
	Collecteur O	Voie de contournement au Sud-Est dans la zone CMDT	Voie de contournement au Nord de la RN 7	600
Total				23920

Source : Enquête Terrain

Longueur 23,92 km

- Evacuation des déchets liquides Il est prévu:
 - la réalisation des puisards, des fosses fixes ou latrines, et des fosses septiques par les familles;
 - la réalisation d'édicules publics au niveau du marché et de la gare routière.
 - L'acquisition d'un camion vidangeur (Spiros)
- Evacuation des déchets solides Pour une bonne gestion des ordures ménagères les mesures suivantes seront prises:
 - la création de GIE d'assainissement;
 - la réalisation de 10 dépôts de transit; Ces dépôts auront une dimension de 50mx50.
 - La réalisation d'une décharge finale à l'Ouest de la zone industrielle.

2.6.2. Préservation de la nature

Dans le cadre de la préservation de la nature, il est prévu des actions pour: la protection du couvert végétal, la réglementation des carrières et la lutte contre les nuisances.

- **Végétation** Il est prévu :
 - le renforcement des bosquets collectifs et individuels;
 - la création de marchés de bois;
 - la création de comités villageois de gestion pour le respect des quantités autorisées ;
 - la redynamisation des brigades villageoises pour la lutte contre les feux de brousse ;
 - la sensibilisation de la population pour le respect de la période des feux précoces (Octobre à Décembre)

Carrières de matériaux Il est prévu :

- la création de carrières réglementées de matériaux au Sud de la ville;
- la réhabilitation des anciennes carrières tout en les reboisant ;
- l'interdiction des carrières dans la ville et dans les agglomérations.

Nuisances Il est prévu :

- la garde des animaux hors de la ville; *n - respect*
- l'interdiction des cultures dans les concessions. *n - respect*

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 Equipements Administratifs

Les équipements administratifs programmés sont consignés dans le tableau ci-après

Tableau N° 29 Equipements Administratifs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie m2	Actions à Entreprendre
1	Logement du Sous-préfet	Cité Administrative	1000	Faire l'extension bureaux et clôture
2	Campement	Cité Administrative	500	Rénover et extension cour et clôture
3	Magasin de l'OPAM	Cité Administrative	200	Réserver à la nouvelle Mairie <i>n</i>
4	Conservation de la Nature	Cité Administrative	500	Réhabilité, délimiter et clôturer <i>n</i>
5	Secteur CMDT	Cité Administrative	50000	Réhabiliter, et clôturer <i>n</i>
6	Maison des jeunes	Cité Administrative	150	Clôturer <i>n</i>
7	Mairie	Cité Administrative	1 500	Construire <i>g</i>
8	AACAER	Zone de bureaux	500	Construire <i>n</i>
9	OPT	N°Golobala	500	Construire <i>n</i>
10	SOTELMA	Cité Administrative	1000	Rénover et clôturer <i>see'</i>
11	ORTM	Cité Administrative	20000	Rénover <i>no</i>
12	CAP	Zone CMDT	500	Clôturer et aménager la cour <i>oui</i>
13	Chambre des Métiers	Zone de bureaux	500	Construire
14	Maison des anciens combattants	Cité Administrative	15000	Achever les travaux de construction <i>oui</i> (finition)
15	Poste de gendarmerie	Quartier Babala	2500	Faire l'extension, clôturer et réaliser un forage <i>intact</i>
16	Subdivision Urbanisme	Zone de bureaux	1500	Construire <i>intact'</i>
17	Service du-PSIAT	Zone de bureaux	2500	Construire <i>n</i>
18	Service Promotion F.E.F	Zone de bureaux	1500	Construire <i>n</i>
1920	Perception	Zone de bureaux	1500	Construire
21	Impôt	Zone de bureaux	1500	Construire
22	Palais de la Justice	Zone de bureaux	1500	Construire
23	Domaines	Zone de bureaux	5000	Construire

Source : Enquête Terrain

3.2 Equipements Socio-Sanitaires

Il est prévu:

- la réhabilitation du CSCOM;
- la construction d'un centre de santé de référence d'une superficie de 4 ha dans le quartier de Médina Coura.

3.3 Equipements scolaires

Les équipements scolaires existant doivent être réhabilités. Compte tenu de l'évolution démographique de nouvelles structures doivent être construites.

3.3.1. Enseignement préscolaire

L'unique jardin d'enfants "Dembayuma" doit être réhabilité. *fait*

Il est prévu la construction de deux autres jardins, l'un dans la zone CMDT (Sud), l'autre à Hèrèmakono (Ouest) d'une superficie de 1000 m² chacun.

3.3.2. Premier cycle de l'enseignement fondamental

Les écoles de Niéna A, Niéna B, Niéna C et l'école privée "Faso-Kanou", doivent faire l'objet de réhabilitation. Sur les sites des écoles de Niéna A, Niéna B, Niéna C, il est prévu la construction de vingt quatre (24) nouvelles classes.

Pour les écoles en location, il est prévu des sites. Il s'agit de "Diékoulou" privé à Hèrèmakono, superficie 1000 m², Pèlerin (franco-arabe) à Tabakoro d'une superficie de 1000 m², Ecole privée Boubacar Diop à Sokoura d'une superficie de 1000 m².

3.3.3. Second Cycle de l'Enseignement Fondamental

Il est prévu la construction de salles de classe dans le second cycle de Niéna A.

Il est retenu la création de deux Seconds Cycle à Niéna dont l'un à Tabakoro, et l'autre à Hèrèmakono d'un hectare et demi chacun

3.3.4. Enseignement Secondaire, Professionnel et Technique

Il est prévu dans la zone scolaire:

- la construction d'un lycée;
- la création d'un Institut de Formation des Maîtres;
- la construction d'un Centre d'Apprentissage Professionnel et Technique.

3.3.5. Medersa

Les locaux des medersas existantes sont à réhabiliter. Il est prévu un terrain d'un hectare et demi (1,5) pour la construction d'un Second Cycle de medersa dans le quartier Hèrèmakono.

3.4. Equipements Commerciaux

L'actuel centre commercial doit faire l'objet d'un aménagement. Les travaux concerneront la réhabilitation des hangars, la réalisation du système de drainage et l'aménagement du sol du marché. Les hangars existants en bois seront remplacés par des hangars métalliques. *f pour alentours*

Le marché à bétail sera déplacé sur un site au Nord Ouest du Quartier Hèrèmakona sur une superficie de 2 ha. *n*

Le marché à volaille qui se situe au quartier Hèrèmakono sera aménagé. *n*

3.4.1. Gare routière

Il est prévu la création d'une nouvelle gare routière au croisement de la RN7 et de la Voie de contournement à l'Est de la ville, à proximité de la brigade de gendarmerie sur une superficie de 4 ha. *non de*

3.4.2. Aire d'abattage

L'ancienne aire d'abattage sis à l'Ouest de Hèrèmakono doit être transféré à l'Ouest de Médina-Coura sur une superficie de 1,5 ha. *réalisé*

3.4.3. Nouveau Centre Commercial

Il est prévu la création d'un nouveau centre commercial avec marché de quartier à Hèrèmakono sur une superficie de 5ha et celle d'un marché de quartier dans les zones d'extension Sud de la ville.

3.5 Equipements touristiques et de loisirs

3.5.1 Sites Touristiques

Les sites touristiques suivants sont à aménager:

- N* } - la grotte des hyènes (Souroukou dinkè);
- le bois sacré de Gnankolo;
- la mare et les bois sacrés de Diambougou.

3.5.2 Structures Hôtelières et de Restauration

n) Il sera prévu la création de deux hôtels dans la zone de bureaux.

3.6 Equipements Sportifs et Culturels

Il est prévu la réhabilitation et la création d'équipements Sportifs et Culturels comme indiqué dans le tableau ci-après,

Tableau N°30 Equipements Sportifs et Culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie ha	Action à Entreprendre
1	Terrain 1 <i>~</i>	Tabakoro	0,3162	A aménager et à clôturer,
2	Terrain 2	Béléda	1	A aménager et à clôturer
3	Foyer des jeunes	N'golobala-Béléda	0,3808	A aménager et à clôturer <i>n</i>
4	Amphithéâtre (Cinéma)	Babala	0,1625	A réhabiliter et à clôturer <i>.</i>
5	Bibliothèque	Zone scolaire	0,02	A réhabiliter <i>ma</i>
6	Terrain de sports	Lafiabougou	3	A aménager et à clôturer <i>z</i>
7	Terrain de sports	Est zone CMDT	5ha	A Construire avec vélodrome <i>n</i>
8	Centre Auto promotion de la Femme	Zone de bureaux	500	A construire <i>z</i>
9	Parc d'attraction pour enfants	A coté du CAP	3 ha	A construire <i>n</i>

Source : Enquête Terrain

3.7 Equipements Culturels

3.7.1. Mosquées

Les mosquées en mauvais état sont à réhabiliter. Il s'agit des mosquées de : Maraka-
 9 Missiri et Babala-Missiri. La mosquée de Vendredi à Sokourani fera l'objet d'une
 1 rénovation.

3.7.2. Aires de Prière

Les aires de prières seront aménagées ~

3.7.3. Cimetières

Les cimetières existants seront aménagés et clôturés.

3.8 Equipements de Sécurité

3.8.1. Brigade de Gendarmerie

Il est prévu de nouvelles constructions et la clôture du terrain. ~

h Il est prévu la création d'une Caserne de Gendarmerie d'une superficie de 3,5 ha. Elle sera située à N'golobala à proximité de la route de Blendio à l'Est du domaine de l'Eglise protestante.

3.8.2. Peloton de la Garde Nationale

Il sera prévu la réalisation d'un camp de garde d'une superficie de 5 ha au sud dans la future Zone des Bureaux.

3.8.3. Protection Civile

Il est prévu une zone de protection civile comportant un centre de secours routier et une caserne sur une superficie de 3ha à coté de la zone industrielle.

IV. EVALUATION DU SCHEMA

L'évaluation du schéma a concerné uniquement les actions à court terme que sont:

- les études de détail;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises de voies à créer.

N°	Désignation	U	Qté	PU Millions Fcfa	Montant Millions Fcfa
I	ETUDES ET DELIM DE L'ESPACE				
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	U	2	30	60
1.2	Plan stratégique d'assainissement	U	1	40	40
	<i>S/total I</i>				100
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	510	0,25	127,5
III	Délimitation et bornage voies y compris le nettoyage des emprisesdes	km	11	1,5	16,5
TOTAL					244

Ces actions ont été évaluées à Deux Cent Quarante Quatre Millions de Francs CFA (244 000 000 Fcfa)

Ce coût est à la charge de la Commune.

V. STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

Afin de faciliter la mise en oeuvre du SDU, quatre stratégies sont prévues. Ces stratégies sont:

- la stratégie foncière;
- la stratégie sectorielle;
- la stratégie institutionnelle
- la stratégie financière

5.1- Stratégie foncière

Pour atteindre les objectifs du Schéma en matière foncière, il faut se conformer au Code Domanial et Foncier et procéder :

- à la délimitation et au bornage des zones réservées à l'Habitat et aux Activités ainsi que les emprises des voies;
- au respect des textes réglementant les opérations d'urbanisme;
- à la viabilisation des parcelles avant toute distribution,

5.2. Stratégie institutionnelle

Pour une meilleure mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il sera prévu la création d'un comité de suivi et d'évaluation présidé par le Préfet et composé d'élus, des responsables des services techniques, des organisations professionnelles, des ONG, des notabilités, d'un représentant des associations des jeunes et d'une représentante des associations des femmes.

5.3-Stratégie Financière

Pour la mise en oeuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers:

- l'appui de l'Etat;
- le jumelage ou la coopération décentralisée;
- l'augmentation des recettes fiscales.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en oeuvre des actions à court terme à savoir:

- les études de détail;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements;
- la délimitation et le bornage des voies.

5.4. Stratégie sectorielle

Dans le cadre de la stratégie d'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Nièna a été divisée en zones homogènes appelées « secteurs ».

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et il précise les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude, la ville a été divisée en 2 secteurs séparés par la RN 7: le secteur Sud et le secteur Nord.

5.4.1. Zone de PUS N°1 :**Secteur Nord Superficie 500 HA.**

L'habitat tramé récent et les zones d'extension futures, le centre commercial, la caserne de gendarmerie et le complexe sportif sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera principalement sur la densification et la programmation des grands équipements :

- Habitat :

Les actions retenues sont :

- la création de parcelles assainies et d'habitat planifié ;
- l'aménagement et la densification du tissu existant.

Voirie, Réseaux Divers et Assainissement Les actions retenues sont :

- la création du réseau d'eau et l'extension du réseau d'électrification ;
- l'aménagement et la création des voies;
- le drainage des eaux pluviales;
- l'aménagement des dépotoirs des déchets solides et d'une décharge finale ;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces verts.

Equipements Les actions retenues sont :

- la construction de la caserne de gendarmerie et de la protection civile;;
- la construction d'un d'hydrocarbures.

5.4.2. Zone de PUS N°2 :**Secteur Sud Superficie 250 HA**

La zone de bureaux, la nouvelle gare routière, le domaine scolaire, le parc d'attraction pour enfants, la zone industrielle, la zone artisanale sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera principalement sur la programmation des zones d'activités et de grands équipements :

- Habitat :

Les actions retenues sont :

- l'aménagement et l'équipement des quartiers anciens
- l'aménagement et la densification du tissu existant;

Voirie, Réseaux Divers et Assainissement Les actions retenues sont :

- l'aménagement et la création de voies;
- l'extension du réseau d'eau potable et la création du réseau d'électrification ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement de la zone de maraîchage;
- l'évacuation des déchets par la mise en place de dépotoirs ;
- l'extension du réseau de téléphone ;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces .

Equipements Les actions retenues sont :

- l'aménagement de la zone de bureaux et la zone de maraîchage ;
- la création d'un bureau de Douane, de la prison civile, du parc d'attraction pour enfants;
- la création d'une zone artisanale et une zone industrielle

VI. PHASAGE

La programmation du SDU a été classée en deux (2) phases définies ci-après;

N°	Désignation	Phase 1 (2004-2014)	Phase 2 (2014-2024)
	0. ETUDES		
0.1		Plan d'Urbanisme Sectoriel	
0.2		Plan stratégique d'assainissement	
	I.HABITAT		
1.1		Création de parcelles assainies	Création de parcelles assainies
1.2		Création d'habitat planifié	Création d'habitat planifié
1.3		Réhabilitation noyau ancien	Réhabilitation noyau ancien
	II. ZONES D'ACTIVITES		
2.1		Aménagement zones de bureaux	
2.2		Création d'une zone industrielle	Création d'une zone industrielle
2.3		Création d'un dépôt d'hydrocarbures	
2.4		Aménagement d'une zone commerciale	
2.5		Zone des douane et entrepôts	
2.6		Aménagement de zones maraîchères	
2.7		Aménagement de la zone artisanale	
3.1.	III. ESPACES VERTS	Création d'espaces verts	Création d'espaces verts
	IV EQUIPEMENTS		
	4.1 Equipements administr		
4.1.1		Mairie et Services techn.	
4.1.2		Construction bureaux de la justice	
4.1.3		Construction subdivision des routes	
4.1.4		Construction d'une subdiv.de l'Urbanisme	
4.1.5		Construction de bureaux DNT Niéna	
4.1.6		Construction de bureaux de douane et d'un entrepôt	
4.1.7		Réhabilitation et extension des locaux bureaux et résidence du S/Prefet	
4.1.8		Réhabilitation du campement administratif	
4.1.9		Bureaux service de la jeunesse	
4.1.10		Construction d'un commissariat et de postes de contrôle	

4.1.1 1	Construction Service Promotion Femme, Enfant et Famille	
4.1.1 2	Construction du service des Impôts	
4.1.1 3	Construction des bureaux AACAER	
4.1.4	Construction bureaux caisse retraite	
4.1.1 5	Construction Chambre Commerce	
4.1.1 6	Construction service des Domaines	
4.1.1 7	Construction des bureaux de l'INPS	
4.1.1 8	Construction bureaux / perception	
4.1.1 9	Construction Chambre des métiers	
4.1.2 0	Construction service d'Assurance	
4.1.2 1	Construction service du Dvpt Soc , Solidarité et Economie Solidaire	
4.1.2 2	Construction bureaux du SLRC	
4.1.2 3	Construction Peleton garde nat	
4.1.2 4	Construction bureaux assainissement	
4.1.2 5	Construction bureaux PSIAP	
4.1.2 6	Construction bureaux caisse d'ép.	
4.1.2 7	Construction Infra. de gendarmerie	
4.1.2 8	Construction locaux protection civile	
	4.2 Equipements sanitaires	
4.2.1	Construction centre/santé/référence	
4.2.2	Construction de deux CSCOM	
4.2.3	Réhabilitation de deux CSCOM	
	4.3 Equipements scolaires	
4.3.1	Construc 2 second cycle à Niena	
4.3.2	Const. Centre form. Techn. Profess.	
4.3.3	Construction 42 salles de classe	
4.3.4	Réhabilitation/Clôture des écoles	
	4.4 Equipements marchands	
4.4.1	Réhabilitation du marché	
4.4.2	Construction centre commercial	
4.4.3	Construction d'un marché	
4.4.4	Construction d'un abattoir	

4.4.5		Construction deux gares routières	
4.4.6		Construction d'une fourrière	
4.4.7		Aménagement de marché à bétail	
	4.5 Equipements, sportifs, culturels, touristiques, de loisirs, et culturels		
4.5.1		Equipements sportifs	Construction complexe sportif
4.5.2		Aménagement aires jeux	Aménagement d'aires de jeux
4.5.3		Aménagt parc d'attractions pour enfants	
4.5.4		Construction maison de jeunes	
4.5.5		Construction centre multifonct. des jeunes	
4.5.6		Construction hôtels	
4.5.7		Réhabilitation de mosquée de vendredi	
4.5.8		Aménagement des sites touristiques	Construction complexe sportif
4.5.9		Construction d'un complexe culturel	
	V.VOIRIE, RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT		
	5.1. Voirie		
5.1.1		Aménagement de la RN7	Aménagt de la voie de contourn
5.1.2		Aménagement de pistes	Aménagement de pistes
5.1.3		Aménagement de voirie urbaine	Aménagement de voirie urbaine
5.1.4		création de voirie urbaine	Aménagement de pistes
5.1.5			Aménagement d'une piste d'atterrissage
	5.2 Drainage des eaux pluviales		
5.2.1		Création de collecteurs	Création de collecteurs
	5.3 Hygiène et assainissement		
5.3.1		Création dépôts de transit	Création dépôts de transit
5.3.2		Aménagt décharges finales	Aménagt décharges finales
5.3.3			Construction d'une unité de traitement des eaux usées
	5.4. Alimentation en eau potable		
5.4.1		Création réseau d'eau potable	
	5.5 Electricité		
5.5.1		Réalisation d'un réseau d'électricité	
5.5.2		Electrification rurale dans les villages	Electrification rurale dans les villages
	5.6 Environnement		
5.6.1		Actions environnementales	Actions environnementales

VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre effective du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Nièna, les recommandations suivantes ont été formulées :

7.1. Habitat

- l'application rigoureuse des différents textes et stratégies (Code Domanial et Foncier, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Stratégie Nationale du Logement)
- le respect des normes et règlements en matière de Permis de Construire dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'organisation de la ville de Nièna y compris dans les zones déjà loties.
- la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants ;
- la reprise en priorité des parcelles non mises en valeur par les acquéreurs avant tout nouveau lotissement et la régularisation de ceux qui ont mis en valeur ;

7.2 Voirie - Réseaux Divers – Assainissement – Environnement

Il est urgent d'accorder dans la mise en œuvre du Schéma Directeur une attention particulière aux communications à l'intérieur de la ville de Nièna et entre celle-ci et les villages périphériques et communes voisines ; en outre des dispositions doivent être prises pour les actions suivantes :

- le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- l'organisation de l'évacuation des déchets solides (ordures ménagères notamment) par la mise en place de dépôts de transit et de la décharge finale et l'interdiction des dépotoirs sauvages ;
- le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- la réalisation d'ic en matière de circulation routière et la mise en place de panneaux de signalisation sur les voies principales et secondaires dans la ville de Nièna;

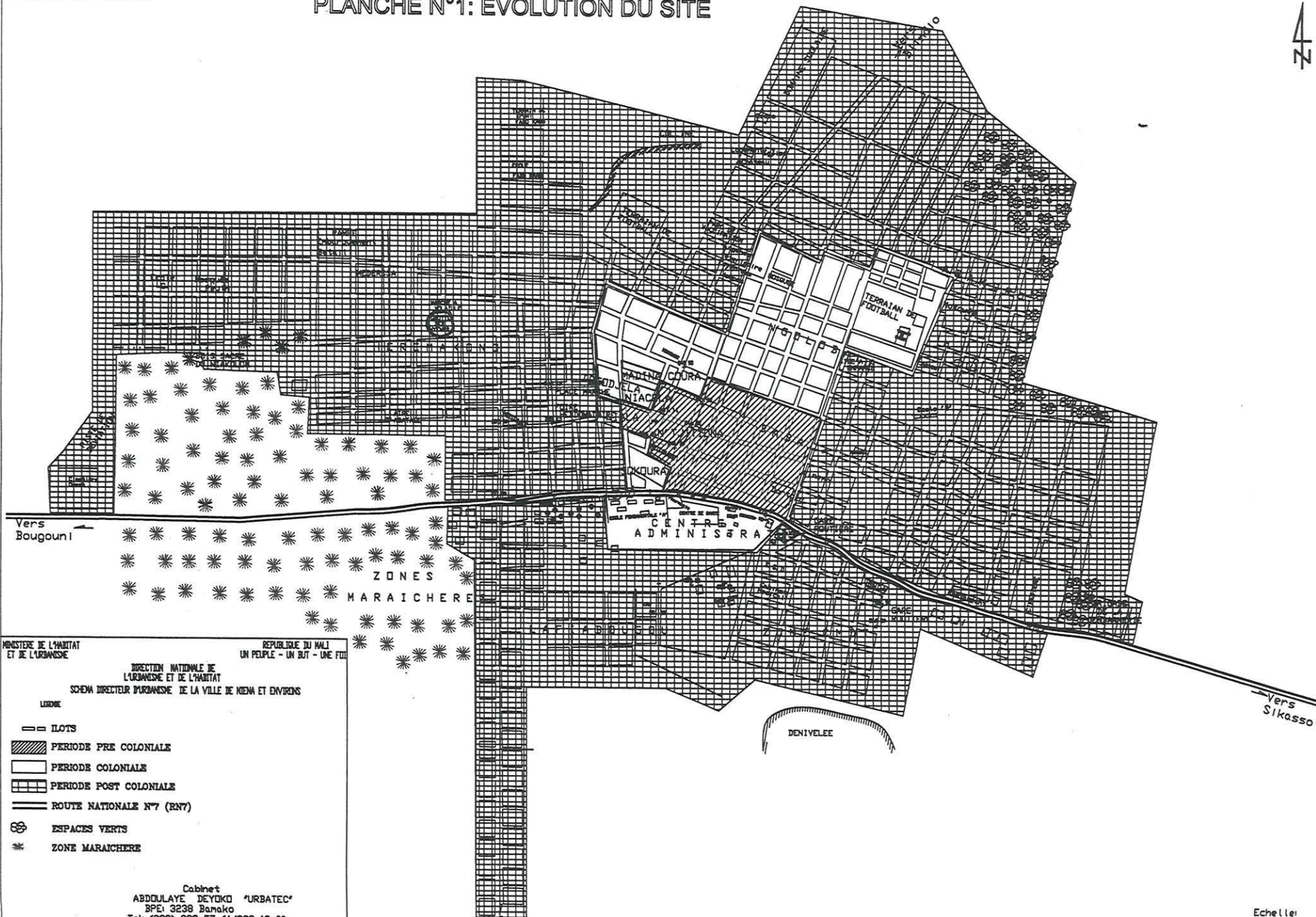
7.3. Zones d'activités

La réalisation d'équipements marchands pour permettre à la commune de disposer de ressources permanentes et de la Douane et Entrepôts.

7.4. Espaces verts

L'organisation au niveau de la ville d'une meilleure gestion des espaces verts en collaboration avec les services techniques concernés ;

La réalisation d'espaces boisés ou ceinture verte autour de la ville et autour des mares.



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FUTURE

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

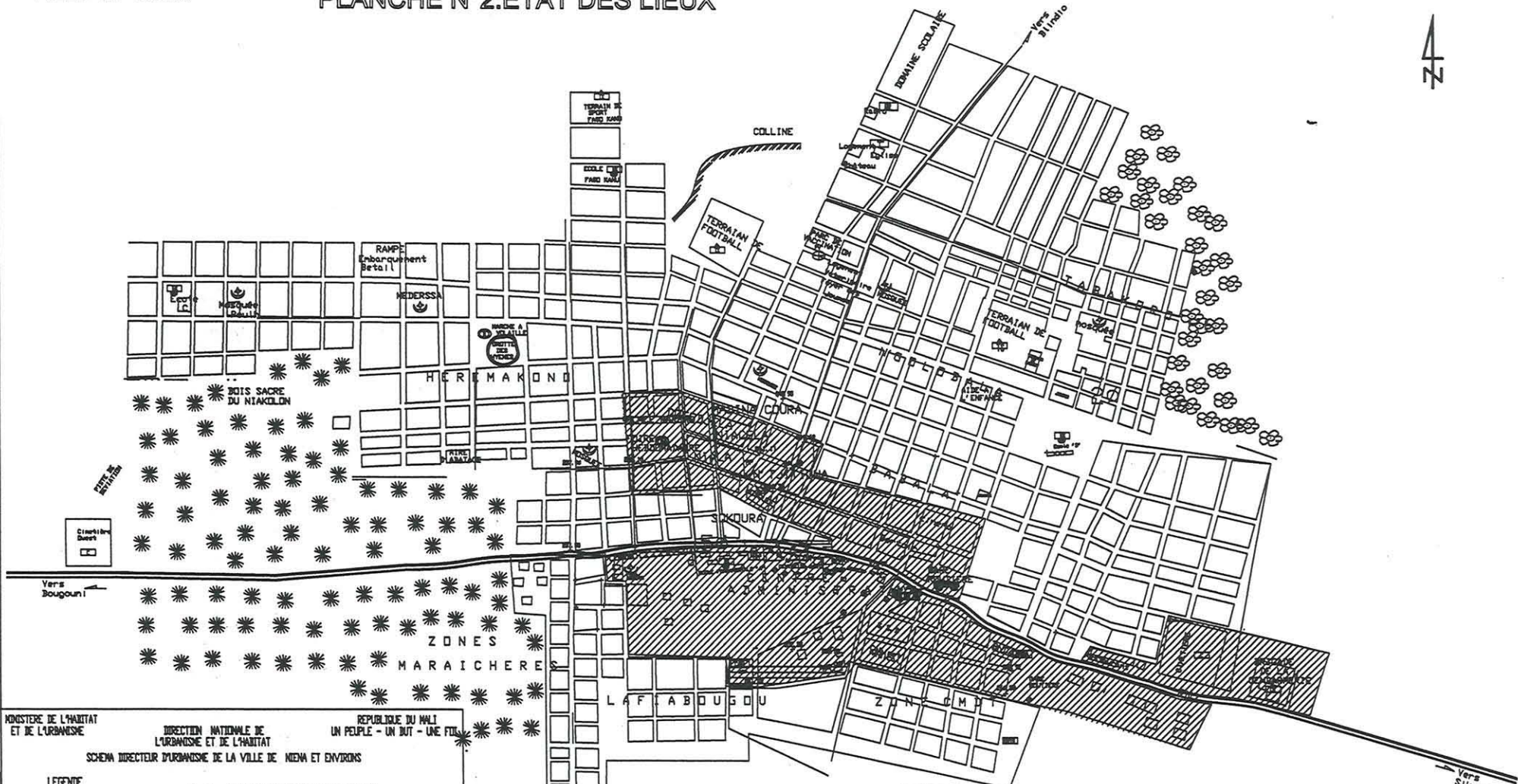
LEGENDE

- ILOTS
- PERIODE PRE COLONIALE
- PERIODE COLONIALE
- PERIODE POST COLONIALE
- ROUTE NATIONALE N°7 (RN7)
- ESPACES VERTS
- ZONE MARAICHIERE

Cabinet
ABDOULAYE DEYDOKO "URBATEC"
BPE: 3238 Bamako
Tel: (223) 223 57 61/223 19 00
Cell: 674 80 80

Echelle:





MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLICQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

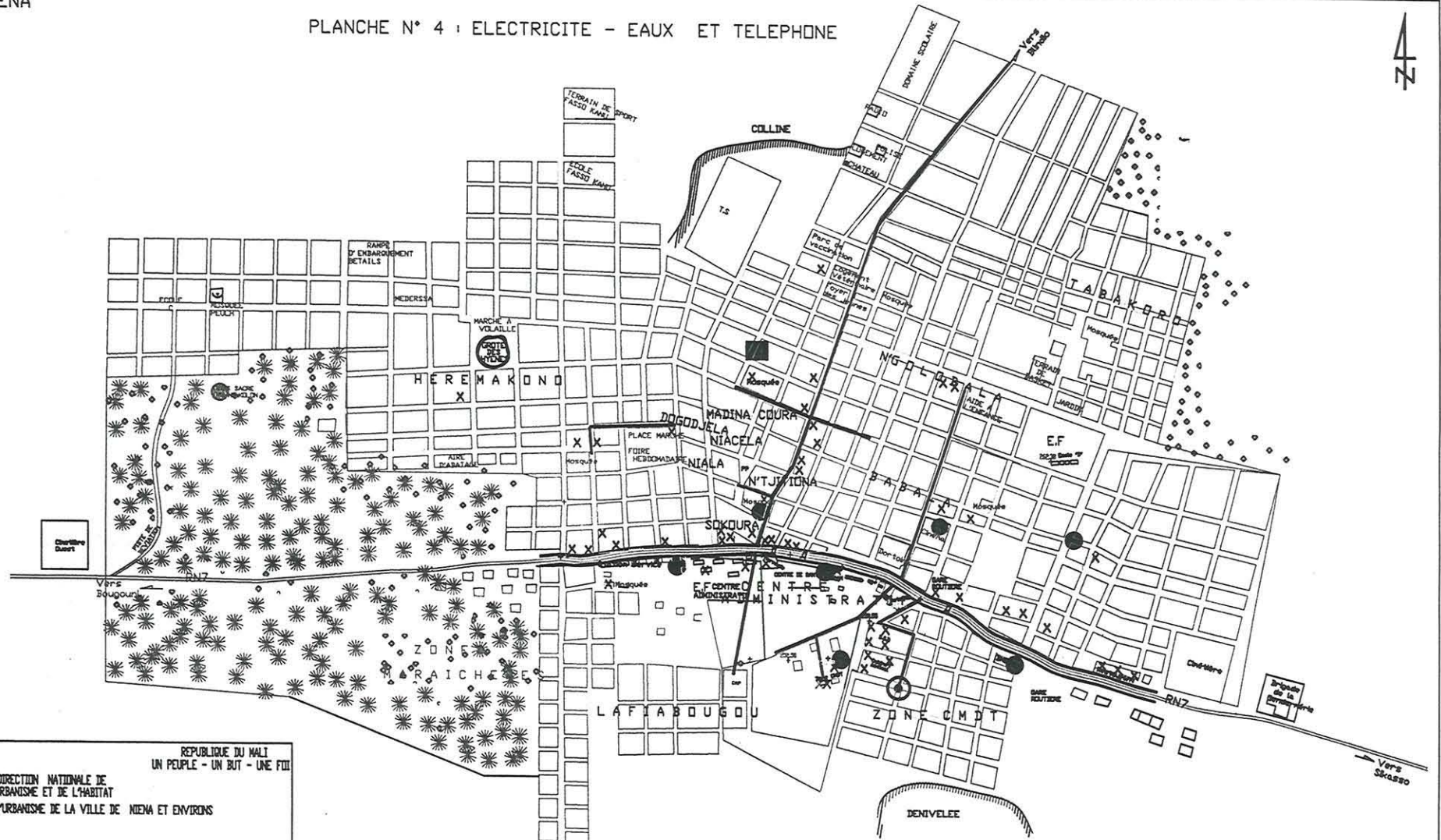
LEGENDE

	ILOTS		BRIGADE TERRITORIALE DE LA GENDARMERIE
	ESPACES VERTS		CIMETIERE
	ZONE MARAICHERE		PARC DE VACCINATION
	ROUTE NATIONALE N7 (R17)		ORTH
	CENTRE D'INNOVATION PEDAGOGIQUE		EGLISE
	INSTITUT DE FORMATION DES MATHRES		MAIRIE
	OFFICE NATIONAL DES POSTES		GARE ROUTIERE
	JUSTICE		CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE
	RADIO RURALE		ZONES URBAINES
	BANQUE		ZONE ADMINISTRATIVE ET DE GRANDS EQUIPEMENTS
	SATELMA		C.S.C.O.M.
	PHARMACIE		CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Cabinet
ABDULAYE DEYDOKI "URBATEC"
BP 3238 Bamako
Tel: 62 17 51 22
90 89

VILLE DE NIENA

PLANCHE N° 4 : ELECTRICITE - EAUX ET TELEPHONE



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FUI

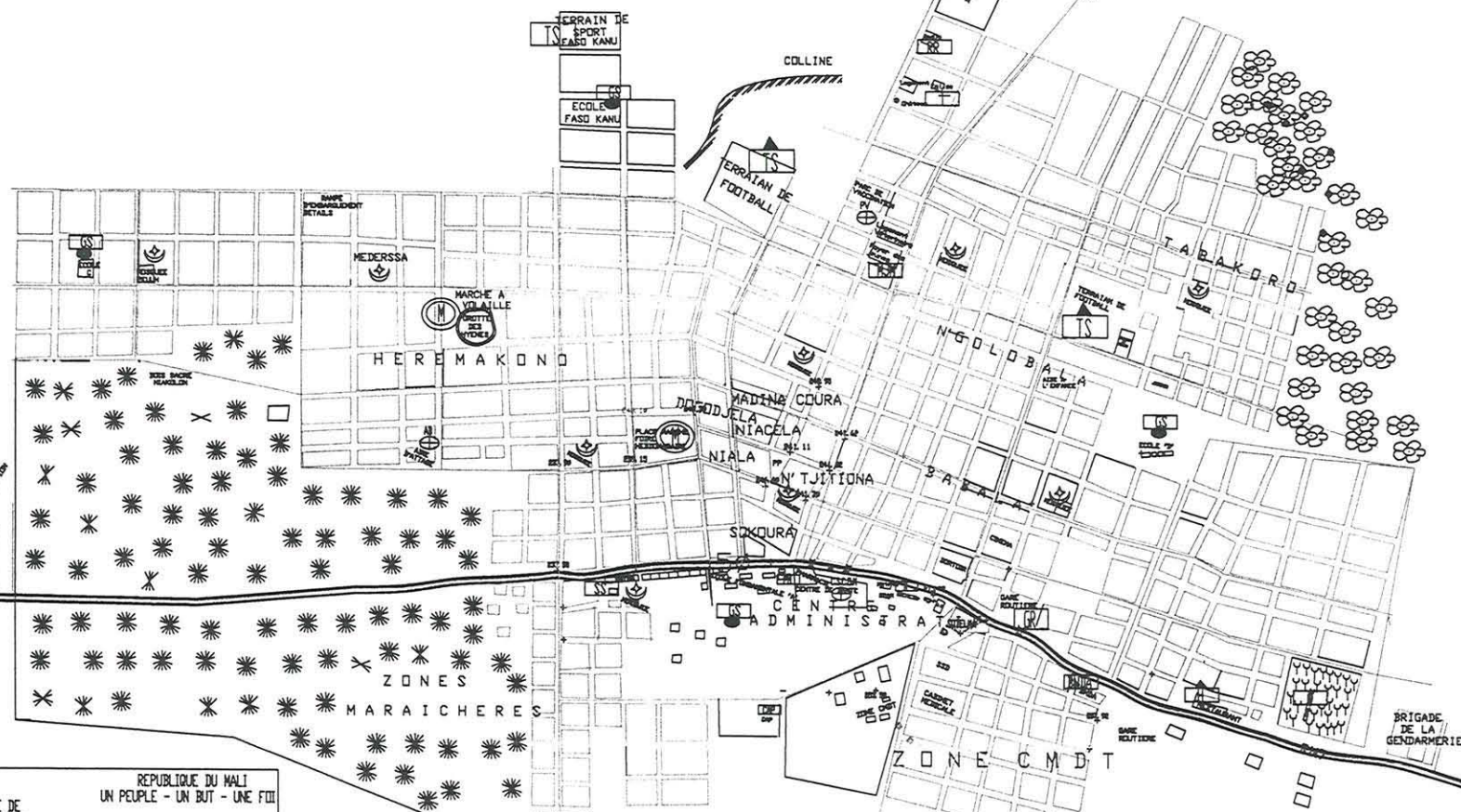
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIEMA ET ENVIRONS

LEGENDE

- ILOTS
- FORAGE A POMPE MANUALE
- ⊙ FORAGE NON OPERATIONNEL
- PUIITS A GRAND DIAMETRE
- ⊙ CHATEAU D'EAU
- LIGNE TELEPHONIQUE
- X ALIMENTATION YELEEN COURA (POINT D'ECLAIRAGE)
- ☼ ZONE MARAICHERE
- ◊ ZONE BOISEE

Cabinet
ABDOULAYE DEYDIO 'URBATEC'
BPEI 3238 Bamako
Teli (223) 223 57 61/223 19 00
Celli 674 90 89



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

LEGENDE

ILOTS	MAISON DES JEUNES	BRIGADE TERRITORIALE DE LA GENDARMERIE
TERRAIN DE SPORT	MARCHE	ORTM
PARKING	DEPOT HYDROCARBURE	CAP
CENTRE COMMERCIAL	GARE ROUTIERE	MOSQUEE
GRUPE SCOLAIRE	HOTEL	RADIO RURALE
ESPACES VERTS	CIMETIERE	BANQUE
ZONES MARAICHIERES	IMPOTS	SOTELMA
ABATTOIR	CENTRALE EDM	MAIRIE
ECOLE DE BASE	DOUANE	PHARMACIE
CAMP MILITAIRE	PV	C.S.R
STADIN SERVICE	PARC DE VACCINATION	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
ROUTE NATIONALE N°7	EGLISE	
	C.S.C.M	
	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE	

Cabinet
ABDOULAYE DEYOKO 'URBATEC'
3PEI 38200 Niako
(223) 61/223
Cell: 674 90 89

Mars 2003

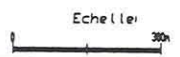


PLANCHE N°6: ZONAGE



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

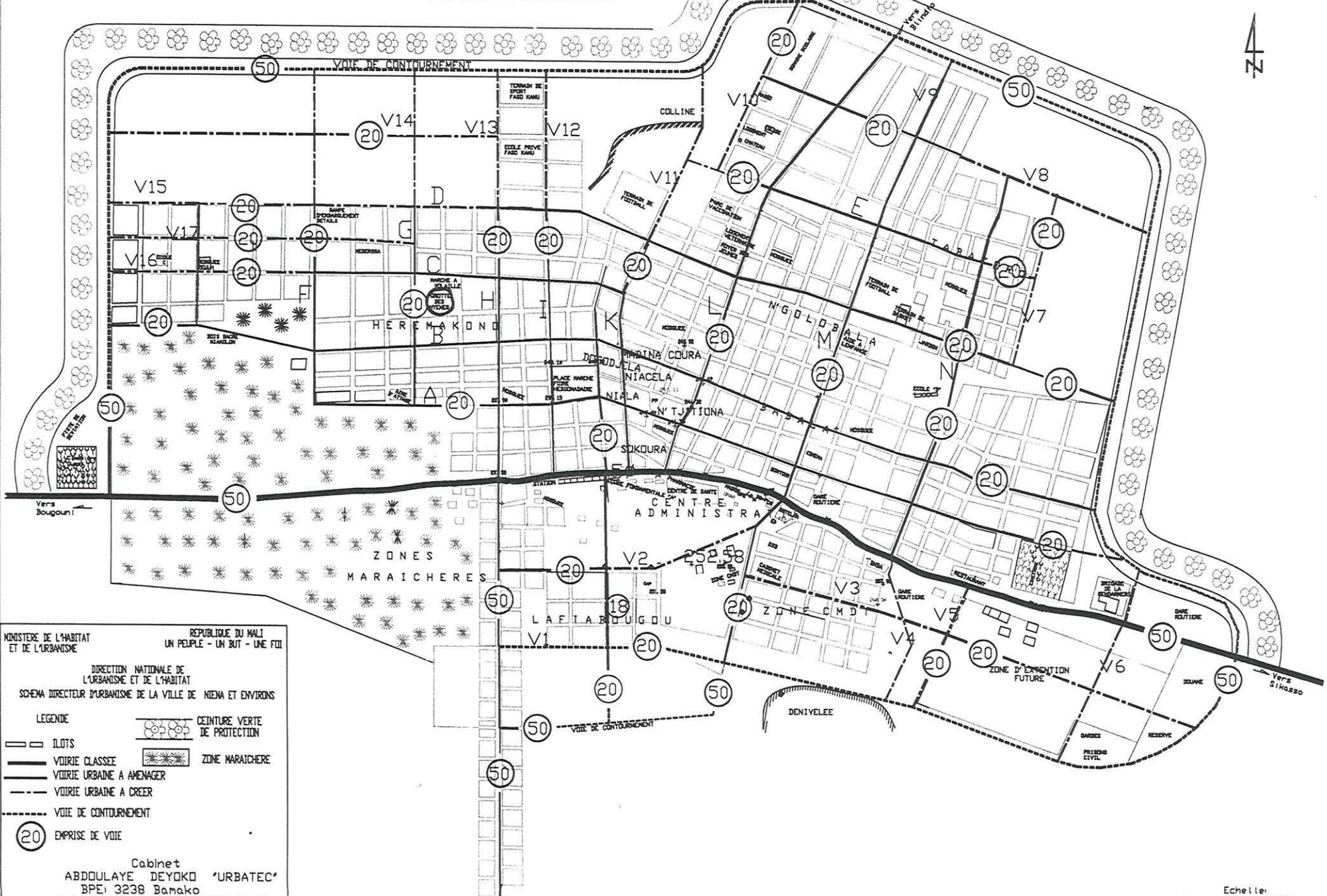
LEGENDE

	ILOTS		RESERVES FONCIERES		ZONE ADMINISTRATIVE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS EXISTANTE A EQUIPER
	ZONE D'HABITAT EXISTANT A EQUIPER		CENTRE COMMERCIAL		GARE ROUTIERE
	FUTURE ZONE HABITAT		ZONE DE SECURITE		COMPLEXE SPORTIF
	ZONE ARTISANALE		ZONE SCOLAIRE		MISSION EVANGELIQUE
	ZONE INDUSTRIELLE ET DES HYDROCARBURES		ZONE DE BUREAUX		ZONE DES GARAGISTES
	CEINTURE VERTE DE PROTECTION		ZONE DE DOUANE ET ENTREPOT		CENTRE DE SANTE ET DE REFERENCE
	ZONE MARAICHERE				

Cabinet
ABDOULAYE DEYOKO 'URBATEC'
BPE 3838 Bamako
Tel: (223) 223 57 51/223 19 00
Cell: 674 90 89

Mars 2005

Echelle 1:2000



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

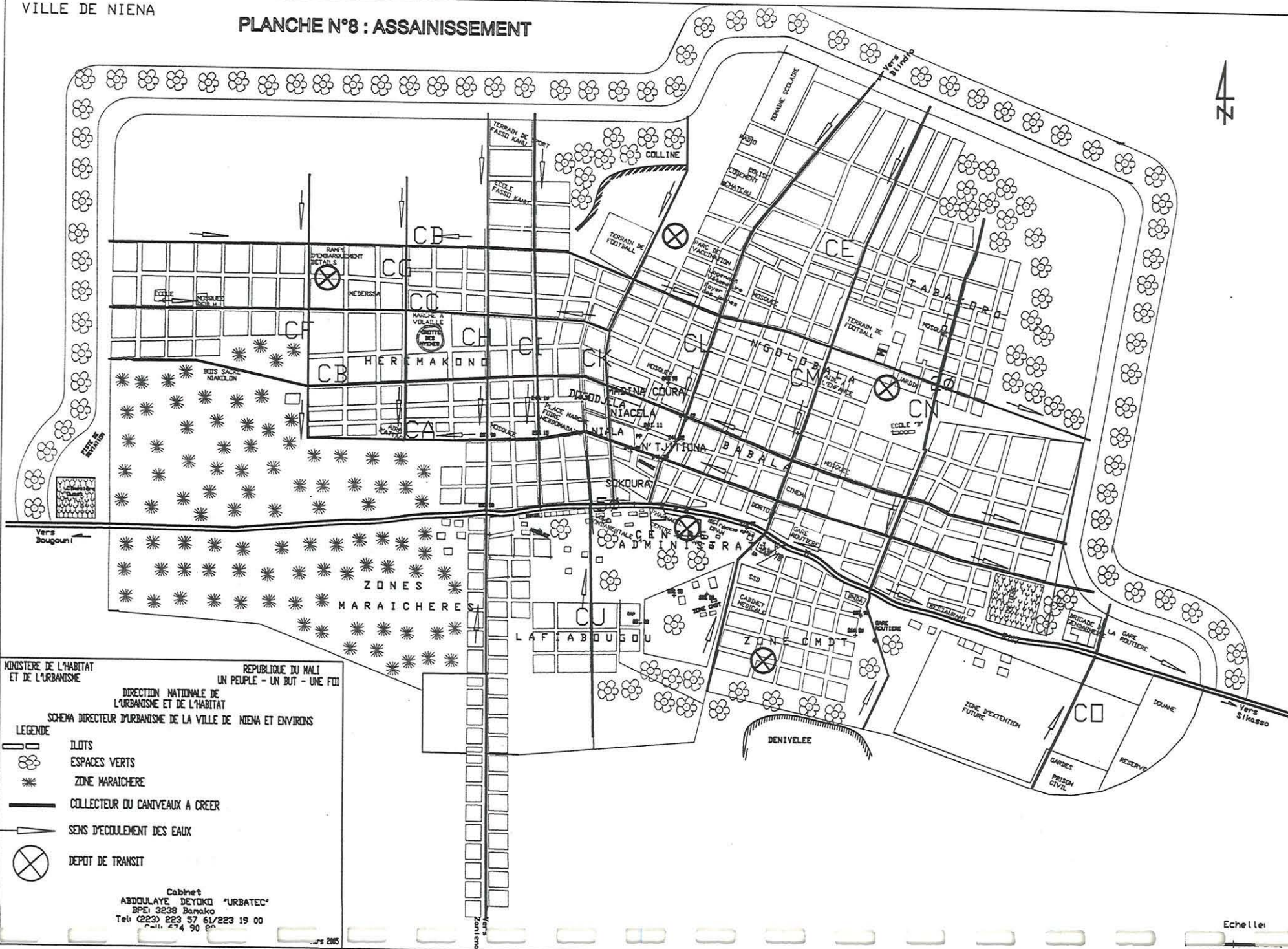
DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIEMA ET ENVIRONS

LEGENDE

- ILOTS
- VOIRIE CLASSEE
- VOIRIE URBAINE A AMENAGER
- VOIRIE URBAINE A CREER
- VOIE DE CONTOURNEMENT
- EMPRISE DE VOIE
- CEINTURE VERTE DE PROTECTION
- ZONE MARRAICHIERE

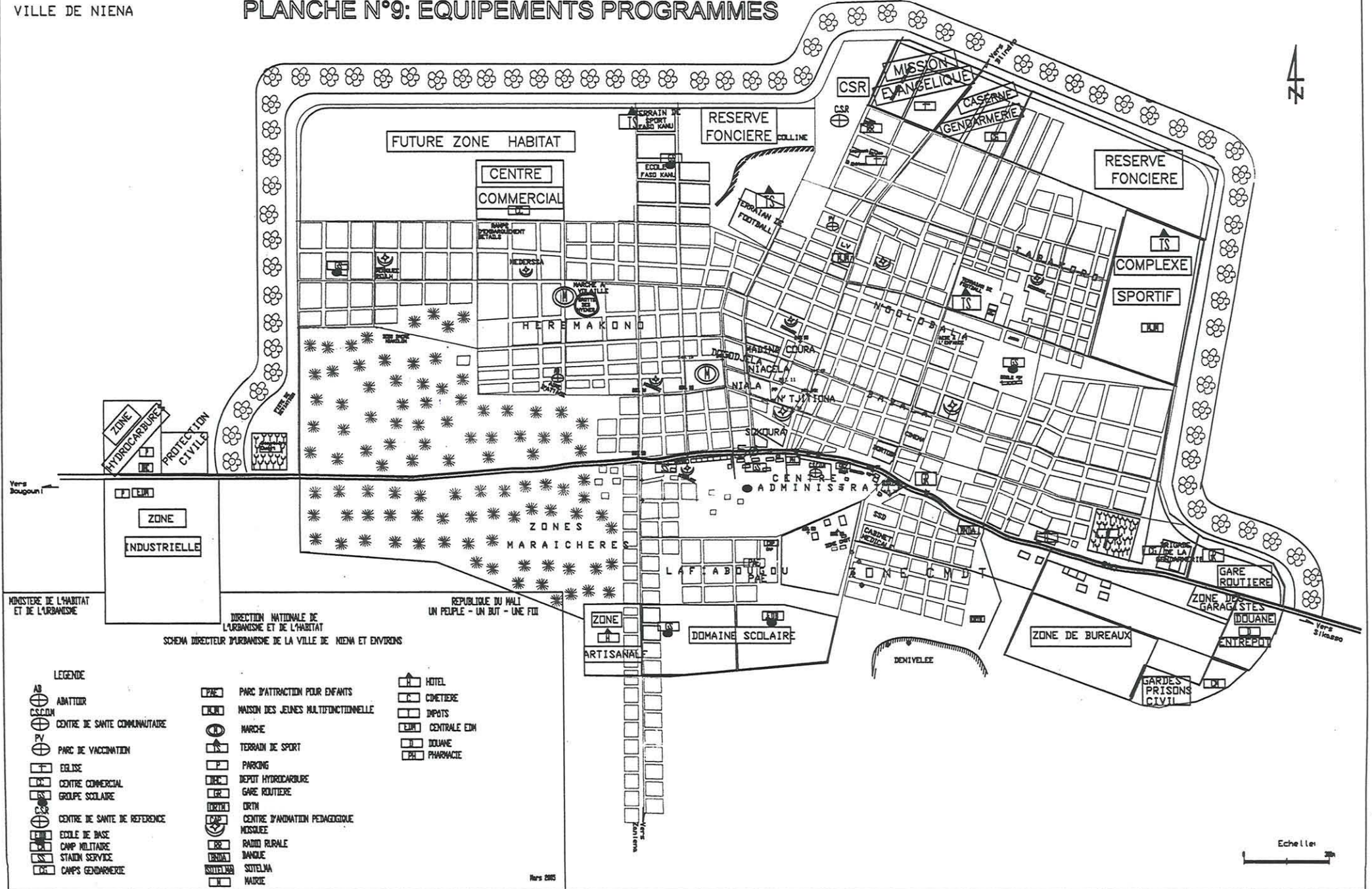
Cabinet
ABDOULAYE DEYOKO 'URBATEC'
BPE: 3238 Bamako
Tél: (223) 223 57 61/223 19 00
Téléfax: 223 57 61 89 Mars 20



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE LOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

- LEGENDE
- ILOTS
 - ESPACES VERTS
 - ZONE MARAICHERE
 - COLLECTEUR OU CANIVEAUX A CREER
 - SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
 - DEPOT DE TRANSIT

Cabinet
 ABDOULAYE DEYKIO "URBATEC"
 BPEI 3238 Bamako
 Teli (223) 223 57 61/223 19 00
 Celli 674 90 00



ZONE HYDROCARBURE
PROTECTION CIVILE

ZONE INDUSTRIELLE

FUTURE ZONE HABITAT
CENTRE COMMERCIAL

RESERVE FONCIERE

RESERVE FONCIERE

COMPLEXE SPORTIF

HEREMAKONDO

ZONES MARAICHERE

LA F. ABDOU PAU

DOMAINE SCOLAIRE

ZONE DE BUREAUX

ZONE ARTISANAL

GARE ROUTIERE

ZONE DES GARAGISTES

DOUANE

ENTREPOT

GARDES PRISONS CIVIL

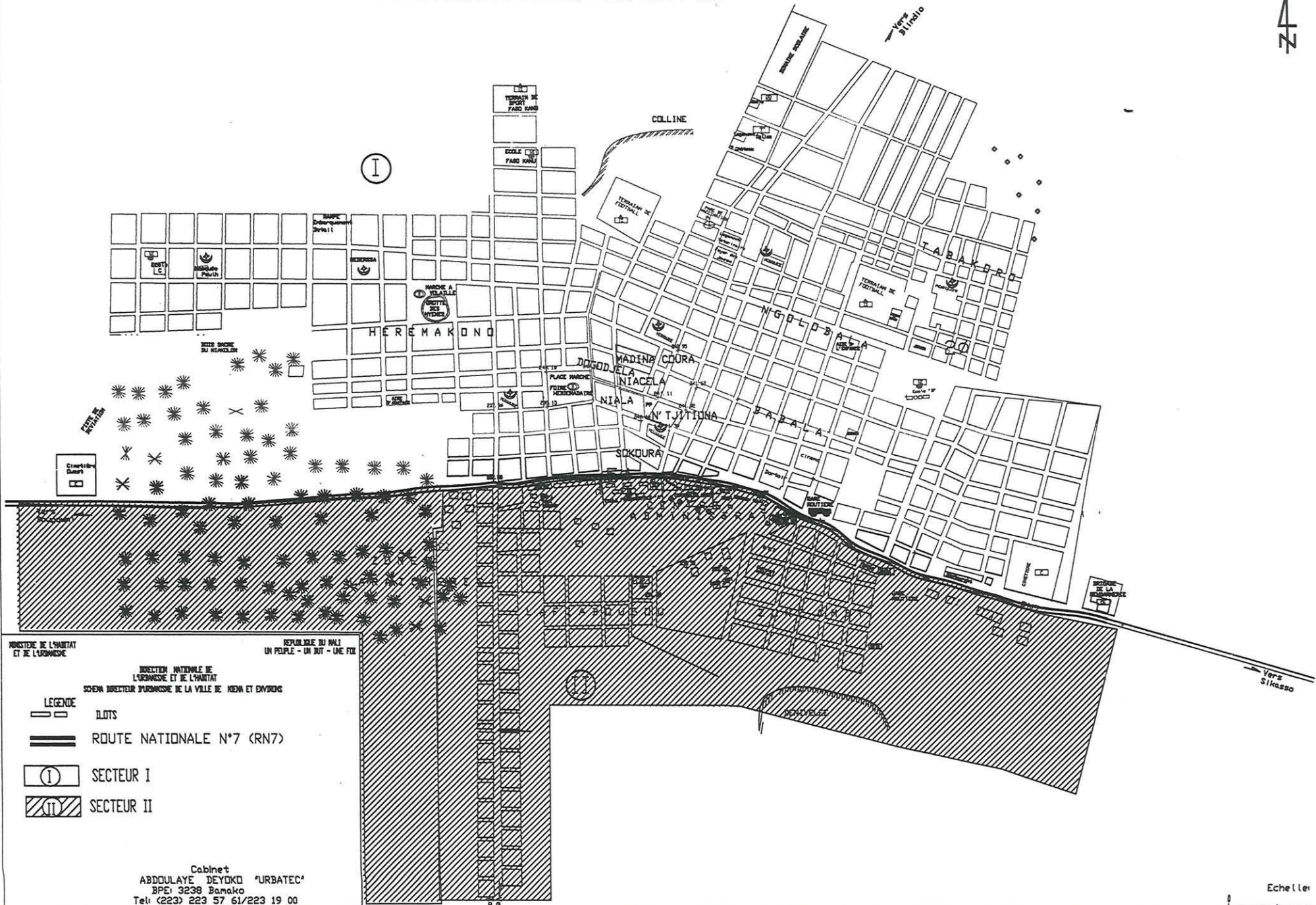
REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS

LEGENDE

- | | | | | | |
|-----|-------------------------------|------|--------------------------------------|-----|--------------|
| AS | AMBITOUR | PAR | PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS | H | HOTEL |
| CS | CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE | MJ | MAISON DES JEUNES MULTIFONCTIONNELLE | C | CEMETIERE |
| CV | PARC DE VACCINATION | M | MARCHE | IMP | IMPOTS |
| E | EGLISE | TS | TERRAIN DE SPORT | CEM | CENTRALE EDM |
| CC | CENTRE COMMERCIAL | P | PARKING | D | DOUANE |
| GS | GROUPE SCOLAIRE | DEH | DEPOT HYDROCARBURE | PH | PHARMACIE |
| CSR | CENTRE DE SANTE DE REFERENCE | CR | GARE ROUTIERE | | |
| EB | ECOLE DE BASE | ORIN | ORTH | | |
| CM | CAMP MILITAIRE | CP | CENTRE D'ANIMATION PEDIAGOGIQUE | | |
| SS | STATION SERVICE | MR | MOSQUEE | | |
| CG | CAMP GENDARMERIE | RR | RADIO RURALE | | |
| | | BB | BANQUE | | |
| | | BN | BANQUE | | |
| | | ST | SUTELMA | | |
| | | MA | MAIRIE | | |



Echelle

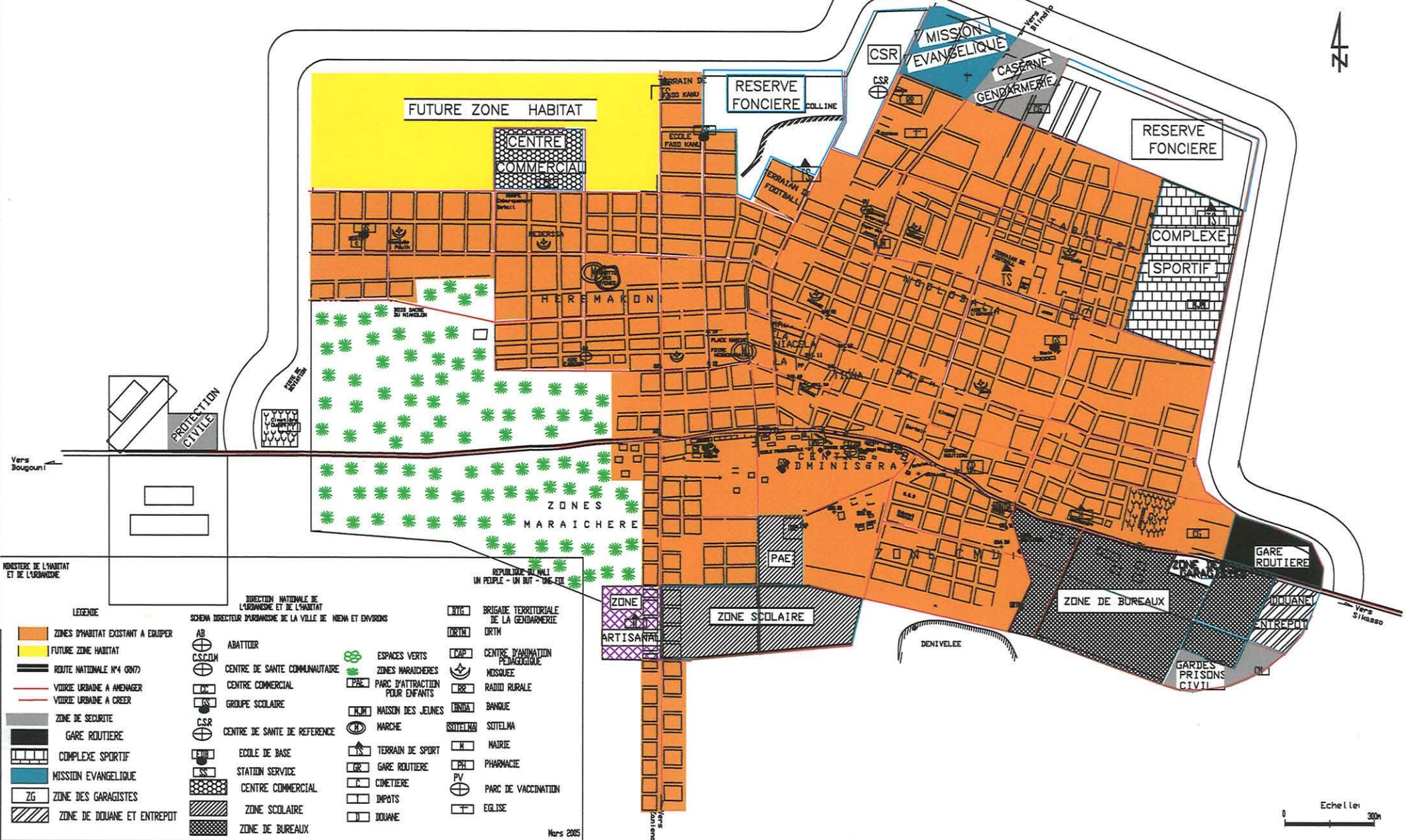


MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'URBANISME REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'URBANISME
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENNA ET ENVIRONS

- LEGENDE
- ILOTS
 - ROUTE NATIONALE N°7 (RN7)
 - SECTEUR I
 - SECTEUR II

Cabinet
ABDOULAYE DEYOKO 'URBATEC'
BPE: 3238 Bamako
Tel: (223) 223 57 61/223 19 00
Cell: 67 00 09



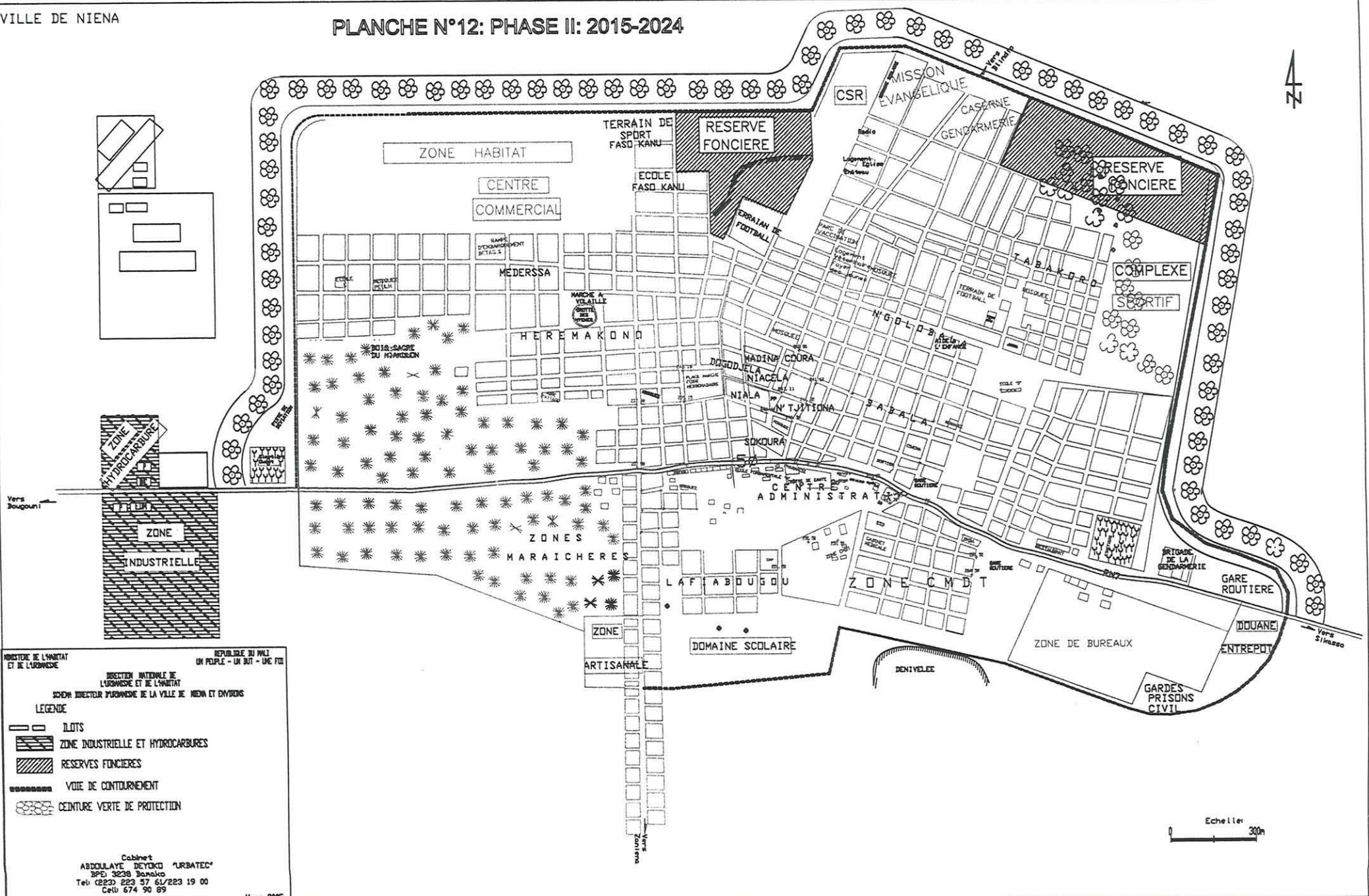
- MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
- LEGENDE**
- ZONES D'HABITAT EXISTANT A EQUIPER
 - FUTURE ZONE HABITAT
 - ROUTE NATIONALE N°4 (017)
 - VOIRIE URBAINE A AMENAGER
 - VOIRIE URBAINE A CREER
 - ZONE DE SECURITE
 - GARE ROUTIERE
 - COMPLEXE SPORTIF
 - MISSION EVANGELIQUE
 - ZONE DES GARAGISTES
 - ZONE DE DOUANE ET ENTREPOT

- DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS
- AB ABATTOIR
 - C.S.C.S.M. CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
 - CC CENTRE COMMERCIAL
 - GS GROUPE SCOLAIRE
 - C.S.R. CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
 - EB ECOLE DE BASE
 - SS STATION SERVICE
 - CC CENTRE COMMERCIAL
 - ZS ZONE SCOLAIRE
 - ZB ZONE DE BUREAUX

- REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
- BVG BRIGADE TERRITORIALE DE LA GENDARMERIE
 - URTM
 - CPD CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE
 - MS MOSQUEE
 - RR RADIO RURALE
 - BANQUE
 - SOTELMA
 - MAIRIE
 - PH PHARMACIE
 - PV PARC DE VACCINATION
 - EGLISE

Mars 2005

Echelle 0 300m



MINISTERE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FIDELITE
 DIRECTION INTERNATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT
 SCHEM DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS
LEGENDE
 ILOTS
 ZONE INDUSTRIELLE ET HYDROCARBURES
 RESERVES FONCIERES
 VOIE DE CONTOURNEMENT
 CEINTURE VERTE DE PROTECTION
 Cabinet
 ABDOLAYE DIOUKO "URBATEC"
 BP 3 3208 Bamako
 Tel: (223) 223 57 61/223 19 00
 Cell: 674 90 89
 Mars 2005

VIII. ANNEXES

- 7.1. Arrêté Interministériel N°1034/MDEAFH/MATC-DU portant ouverture des enquêtes.**
- 7.2. Délibération N°008/CN-04 du conseil communal**
- 7.3. Procès verbal de session extraordinaire**
- 7.4. Décision N° 008/CN d'approbation de la délibération**
- 7.5. Liste des participants au séminaire**
- 7.6. Cartes**

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES
.....

1034

ARRETE INTERMINISTERIEL N°04/MDEAFH-MATCL- DU

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
A L'ELABORATION, DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME
DES VILLES DE NARA, NIENA, YOROSSO, MARKALA, TOMINIA,
BOUREM, GOURMA-RHAROUS, YOUWAROU, TONKA ET DIA ET
DES PLANS D'URBANISME SECTORIEL DE LA VILLE DE MOPTI.

LE MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES.

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes
au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale
et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°02-496/P-RM du 16 Octobre 2002 modifié, portant
nomination des membres du Gouvernement.

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à
l'élaboration, des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Nara,
Niéna, Yorosso, Markala, Tominia, Bourem, Gourma-Rharous, Youwarou,
Tonka et Dia et des plans d'urbanisme sectoriel de la ville de Mopti sont
déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

DELIBERATION N° 008 /CN-04

Portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC ».

Le conseil communal , régulièrement convoqué en session extraordinaire le 7 octobre 2004 s'est réuni dans la salle de délibération de la Mairie à 12 heures sous la présidence de Monsieur Abou DIALLO Maire de Nièna

Le conseil, après en avoir délibéré a décidé d'adopter à l'unanimité le Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC ».

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Étaient représentés : 0
Étaient présents et représentés : 0
Quorum : 23/23

Le conseil communal

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi n° 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration en République du Mali,
- Vu la Loi n° 95-034 du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali,
- Vu la Loi n° 96-059 du 4 Novembre portant création des communes en République du Mali,
- Vu la Loi n° 96-060 du 4 Novembre 1996 portant loi des finances,
- Vu le Décret n° 95-210/PRM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales,

après avoir délibéré et constaté que le schéma a pris en compte toutes les préoccupations des populations de la Commune pour une période de 20 ans(2004-2024)

DECIDE :

Article 1 : d'adopter le schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC ».

Votants. :23

Pour. : 23

Contre :. 00

Abstention :.00

Article 2 : la présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré à Nièna le 7 octobre 2004

Les conseillers présents :

1. Abou DIALLO *A. Diallo*
2. Vamara DIALLO *Vamara*
3. Mamadou TRAORE *Mamadou*
4. Sina M DIALLO *Sina*
5. Souleymane TIMBELY *off*
6. Bakary SANOGO *Bakary*
7. Rokiatou DIALLO *Rokiatou*
8. Fousseyni BAMBA *Fousseyni*
9. Amidou DIALLO *Amidou*
10. Madou TRAORE *Madou*
11. Yaya DIALLO *Yaya*
12. Siaka DIALLO *Siaka*
13. Mamadou DIALLO *Mamadou*
14. Youssouf DIALLO *Youssouf*
15. Salif COULIBALY *Salif*
16. Drissa KOITA *Drissa*
17. Kadiatou KANSAYE *Kadiatou*
18. Sériba DIALLO *Sériba*
19. Nana TRAORE *Nana*
20. Abdoulaye DIALLO *Abdoulaye*
21. Birama DIALLO *Birama*
22. Moussa DIALLO *Moussa*
23. Siaka DIAKITE *Siaka*

Nombre de votants Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Fait et délibéré à Nièna le 07 Octobre 2004

Le Maire

Abou DIALLO



PROCES VERBAL DE SESSION EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille quatre et le 07 Octobre s'est réuni en session extraordinaire le conseil Communal de la Commune Rurale de Nièna à la Mairie à 12 heures sous la présidence de Monsieur Abou DIALLO Maire de la Commune.

Le Secrétariat de séance était par Monsieur Issa KOUYATE Secrétaire Général de la Commune de Nièna.

L'Ordre du jour avait trait a l'examen et l'adoption du schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC »

La séance fût ouverte à 12 heures

Le Maire souhaita la bienvenue aux conseillers et mis en exergue l'importance du dit projet et demanda aux conseillers une plus grande attention à l'expose des experts qui de son de vue sera déterminant pour l'avenir de la ville. En outre il fera remarquer que l'adoption de ce schéma apportera des changements notables pour un cadre de vie meilleur par des infrastructures et des équipements socio collectifs. Il donna ensuite la parole aux experts du bureau études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC » qui ont défini la méthodologie adoptée et les conclusions issues du séminaire atelier. Ce sont :

Constats

La ville de Nièna 5658 habitants selon le RGPH de 1998 est caractérisée par :

- Une prédominance au niveau des activités économiques de l'élevage et de l'agriculture, les autres activités en développement étant le commerce et l'artisanat ;
- Une population relativement jeune avec un taux d'accroissement de 2,3%;
- Un manque ou une insuffisance d'infrastructures en tout genre : Voirie, assainissement, réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau;
- Une insuffisance d'équipements collectifs surtout scolaires ;
- Une demande de plus en plus grande dans la ville de parcelles destinées à l'habitation et aux équipements, notamment de bureaux ;
- Des problèmes environnementaux : érosion et nuisances etc. ;

Propositions

Habitat:

- Réhabilitation du noyau ancien de la ville;
- Équipement des zones d'habitat existant;
- Création d'un marché de quartier à Babala extension
- Aménagement de parcelles assainies et d'habitat programmé de la ville : 70 ha dont 10 pour l'habitat programmé;
- Organisation et densification des zones d'extension;

Voirie-réseaux divers –assainissement et environnement

- Aménagement de 400 km de piste à l'intérieur de la commune;
- Aménagement ou création de 41 km de voies dans la ville;
- Aménagement et Création de 3,500 km de collecteurs à travers la ville;
- Aménagement de quatre dépotoirs de transit à travers la ville ;
- Mise en place d'une structure de sensibilisation en matière d'assainissement et élaboration d'un plan stratégique d'assainissement;
- Électrification et adduction d'eau de la ville;
- Aménagement de zones maraîchères et de pâturage;
- Plantation d'espaces verts dans la ville.

Équipements

- L'équipement de la zone de bureaux actuelle et l'aménagement d'une nouvelle zone de bureaux de 15ha dans la zone d'extension Est;
- La création d'un centre commercial dans la zone d'extension Sud Ouest Nord et d'un marché de quartier à Heremakono;
- L'aménagement d'une zone artisanale à l'Ouest de la route de Zanniana au croisement avec la voie de ceinture sud ;
- L'aménagement d'une zone industrielle à la sortie Ouest de la ville au Sud de la RN 7 avec caserne de la protection civile;
- L'aménagement d'une zone d'hydrocarbures dans la zone d'extension Ouest en face de la zone industrielle;
- L'aménagement d'une zone des douanes et entrepôts au croisement de la voie de ceinture et de la RN7 à l'Est de la ville;
- L'aménagement d'une zone scolaire au Sud du CAP en bordure de la voie de Zanniana et de la voie de ceinture Sud avec lycée et centre de formation technique professionnelle;
- La création ou le renforcement d'infrastructures scolaires d'enseignement fondamental et préscolaire;
- L'aménagement de deux gares routières;
- La construction d'une caserne de gendarmerie, d'un commissariat de police, d'un poste de contrôle et d'un peloton de gardes;
- La construction d'un centre de santé de référence et la réhabilitation du CSCOM de la ville de Niena;
- La construction d'un abattoir moderne à côté du nouveau parc à bétail;
- La construction d'hôtels dans la zone de bureaux;

- L'aménagement d'un parc d'attraction pour enfants dans la zone d'extension Sud vers le CAP;
- La réalisation d'un complexe sportif et d'un vélodrome ;
- La protection et l'aménagement de sites historiques grotte des hyènes , les bois sacrés de niankolon et Diambougou et la protection des caïmans sacrés de Zankorobougou;
- La création d'une piste d'atterrissage vers Monoflaboubou

Évaluation du schéma

- Le coût de l'ensemble des actions du schéma sera donné avant la clôture

Après l'exposé des différents experts, le Maire passa la parole aux conseillers présents . Les conseillers ont tour à tour posé des questions qui ont trouvé leurs réponses auprès des experts et ainsi ils adhèrent au dit projet.

Le conseil communal après avoir entendu l'exposé du Maire et les observations des conseillers décida d'adopter à l'unanimité le schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Abdoulaye DEYOKO « URBATEC ».

Le Maire a remercié les uns et les autres avant de lever la séance à 13heures 30Mn.

Nièna le 07 Octobre 2004

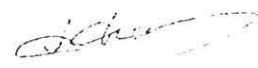
Le secrétaire de séance

Issa KOUYATE




Le Maire

Abou DIALLO




DECISION N° 008 /CN

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N° /CN-04
PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE
DE NIENA ET ENVIRONS.

LE PREFET DU CERCLE DE SIKASSO

Vu la Constitution,
Vu la Loi n° 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre
administration en République du Mali,
Vu la Loi n° 95-034 du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en
République du Mali,
Vu la Loi n° 96-059 du 4 Novembre portant création des communes en République du
Mali,
Vu la Loi n° 96-060 du 4 Novembre 1996 portant loi des finances,
Vu le Décret n° 95-210/PRM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination
et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° /CN-04 du 7 Octobre 2004 du Conseil Communal de Nièna,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvé la délibération n°008 /CN-O4 du 7/10/2004 du Conseil
Communal de Nièna , relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville
de Nièna et environs dans son projet dressé par le bureau d'études d'Aménagement et
d'Urbanisme « URBATEC ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- G.R.Sik1/CR
- Maire Commune1
- Archives/CHRONO 2



Nièna, le 07/10/2004
LE PREFET DU CERCLE.


Seydou Kalifa TRORE
Administrateur Civil

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms et Noms	Service
1	Oumar I Maïga	Sous préfet de Niéna
2	Abou Diallo	Maire de Niéna
3	Amadou Diakité	Directeur RUH/Sikasso
4	Boubacar S. Ouattara	DNUH Bko
5	Seydou Togola	DNUH Bko
6	Moussa Tamba Diakité	Directeur RUH Sikasso
7	Ibrahima Koné	DRUH Sikasso
8	Sidiki Satao	DR Route Sikasso
9	Fousseyni Diarra	DRAPCN Sikasso
10	Mamery Diakité	DNAPR Bko
11	Major Mamadi Kanouté	CB Niéna
12	Amadou Niaré	DRSP Sikasso
13	Madou Mallé Diallo	Représentant chef de village Niéna
14	Diarra Sissoko	URBATEC
15	Abdoulaye Deyoko	URBATEC
16	Moussa Moïse Ayiré	Consultant URBATEC
17	Sékou Diakité	URBATEC
18	Lassina Kanté	URBATEC
19	Mohamed Kanté	URBATEC
20	Souleymane Traoré	Jeunesse Niéna
21	Souleymane Sangaré	CMDT Niéna
22	Abou Sangaré	Représ. Maire Niéna
23	Moussa Diallo	Commerçant Niéna
24	Birama Diallo	Commerçant Niéna
25	Mamadou Diallo	Ass. Villageoise Niéna
26	Mamadou Sangaré	Radio Teriya Niéna
27	Siaka Diakité	Comben / Niéna
28	Mamadou Fané	Union des artisans / Niéna
29	Fatoumata Koné	P-2 P/ ACOD/Niéna
30	Rokia Coulibaly	Gramina / Niéna
31	Abdramane Sanoko	Chef poste Médical/ Niéna
32	Oumarou Konaté	CAP/Niéna
33	Sina Mamourou Diallo	Conseiller Mairie/ Niéna
34	Lamine Konaré	Rép. Chef Village/ Niéna
35	Idrissa Maïga	Yeelen- Kura/ Niéna
36	Issa Togola	Syntruit /Niéna
37	Seydou Traoré	SLR-C /Niéna
38	Fatoumata Daou	AACAER/ Niéna
39	Mathieu Koné	Mission Catholique
40	Sériba Diallo	Conseiller Maire /Niéna
41	Massa Diallo	Kafo Jiguinew/ Niéna
42	Souleymane Tembély	Pres Jeunesse/ Niéna
43	Lamine Togola	
44	Adama Camara	DRPFEF/SKO
45	Kadiatou Kansaye	Conseil cencle/ Sko
46	Tenin Doucouré	
47	Mamadou Traoré	2 ^{ème} Adjoint - Maire
48	Birama Sidibé	Maire Zaniéna

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°05-316/P-RM DU 12 JUIL 2005

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE NIENA ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-003 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Nièna et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Nièna et environs (Commune de Nièna).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Nièna et environs (Commune de Nièna).

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

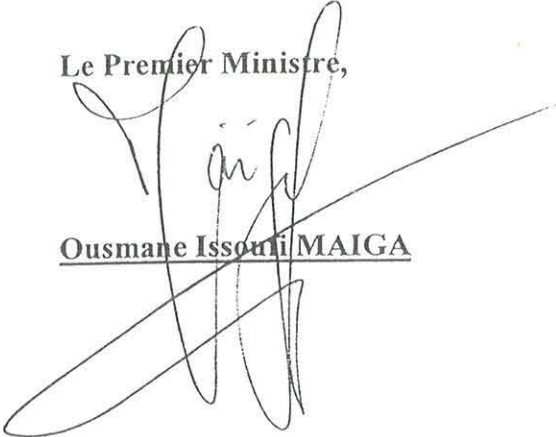
Bamako, le 12 JUIL 2005

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,



Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,



Modibo SYLLA

Le Ministre de la Sécurité Intérieure
et de la Protection Civile,
Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales par intérim,



Sadio GASSAMA

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,



Marimantia DIARRA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Abou-Bakar TRAORE